

## Culture : 2020, année « horribilis »

2021, budget de crises

Éducation : grève le 26 janvier

ENSEIGNANTS  
NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAUX DÉFIS...

RÉINVENTEZ-VOUS

*avec nous !*



initiatives **.fr**

TOUJOURS À VOS CÔTÉS  
*pour le financement de vos projets*

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE  
POUR VOUS CONSEILLER



AU 02 43 14 30 00

EXCELLENT

★★★★★ 4,7/5

+ de 14 000 avis clients

sur Trustpilot.fr



**17**  
Culture : 2020,  
année « horribilis »

**5**  
Crise  
Indispensables  
services publics



**7**  
Loi sécurité globale  
Restriction des  
libertés publiques



**10**  
Fonction publique  
Loi de  
transformation :  
une loi de régression



**13**  
Système éducatif  
La FSU quitte le  
Grenelle de l'Éducation



**14**  
Éducation prioritaire  
Une nouvelle réforme

**24**  
C'est demain  
Les modes de  
consommation :  
évolutions pas révolution



**28**  
Tristesse et colère  
des créateurs



**30**  
Rencontre  
avec  
Juliette Guépratte

ÉDITO

# Rude Grenelle

Depuis 1968, « faire un Grenelle » signifie engager une négociation large avec tous les acteurs d'un sujet dans l'objectif de conclure un accord ambitieux. Synonyme d'initiative d'envergure, l'expression avait cependant déjà perdu de sa superbe, à force d'être employée à tort et à travers. Ainsi, en 2007, le Grenelle de l'environnement avait-il déçu les attentes en matière d'écologie car une grande partie des décisions qui y avaient été prises avaient été remises en cause sitôt les discussions closes. Quant au Grenelle des violences faites aux femmes de 2019, il contenait quelques mesures intéressantes mais seule la moitié ont été mises en œuvre.

Le Grenelle de l'éducation de 2020 s'inscrit dans cette pente, seule une minorité des personnels bénéficieraient d'une faible revalorisation salariale, pour un « Grenelle » c'est plus que court au regard de l'ampleur des besoins !

Mais au-delà de cette insuffisance de fond, tout le dispositif a été pensé pour que la parole soit quasi exclusivement donnée à des « experts », les acteurs de terrain ont été ignorés tout au long des ateliers et conférences censées décrire « l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle », oubliant en outre les équipes pluri-professionnelles qui construisent l'éducation au quotidien. Si « faire un Grenelle » signifie désormais engager une grande opération de communication sans les personnels, voire contre elles et eux, ce sera sans nous ! La FSU a décidé de quitter ces ateliers, construit une action de grève dans l'éducation le 26 janvier et œuvre au rassemblement dans l'action de toutes les agent-es pour qu'enfin ce soient tous les métiers de la Fonction publique qui soient revalorisés, reconnus, respectés.



Benoît Teste

Revue de la Fédération  
Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0720-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Benoît Teste  
Rédaction :  
Sandrine Charrier,  
Pierre Garnier,  
Matthieu Leiritz,  
Jacques Mucchielli,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Valérie Soumaille  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
7, rue Emile LACOSTE  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Rivaud/Naja  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.



## Haiti : 500 000 enfants non scolarisés

Les années passent mais Haïti n'émerge toujours pas d'un état de crise permanente, économique, politique, sociale et maintenant sanitaire. Plus de quatre millions d'Haïtiens souffrent d'insécurité alimentaire, une situation aggravée par les inondations causées par la tempête tropicale *Laura* en août dernier.

Selon Fabien Tallec, coordonnateur du Programme alimentaire mondial (PAM) en Haïti, « 42 % de la population haïtienne a aujourd'hui besoin d'une assistance alimentaire dont 9 % qui sont en phase 4 d'urgence ».

Haïti figure parmi les 10 pays au monde où l'aggravation de l'insécurité alimentaire est la plus forte, sans que le pays ne connaisse ni guerre ni conflits liés à des groupes terroristes ou séparatistes, précise le PAM.

Pour le collectif Solidarité laïque, dont est membre la FSU, c'est tout le système éducatif haïtien qui est menacé dans un pays très inégalitaire où neuf écoles sur dix sont encore privées, et où 500 000 enfants ne sont toujours pas scolarisés.

## Hongrie-Pologne Europe et État de droit

L'Union Européenne a finalement trouvé le 10 décembre un compromis avec la Hongrie et la Pologne, qui bloquaient le plan de relance européen face à la crise.

« L'Europe prouve sa capacité à agir (...) et triomphe de l'égoïsme. L'accord envoie un signal fort : l'État de droit s'applique et sera appliqué partout en Europe » se félicite Olaf Scholtz, ministre allemand des finances, la RFA assurant la présidence tournante de l'UE. Depuis un mois, le budget de l'UE (1 074 milliards pour 2021 - 2027) et le plan de relance post covid (750 milliards d'euros) étaient bloqués par le veto de Varsovie et de Budapest. Les deux gouvernements ultra-conservateurs s'opposaient à un mécanisme qui pouvait priver de fonds européens un État convaincu de violations de l'État de droit (tutelle de l'exécutif sur les médias ou la justice, notamment dans les affaires de corruption). La RFA a proposé qu'il soit possible au gouver-



85 % des Polonais sont favorables à l'appartenance de leur pays à l'Europe.

les prochaines élections hongroises en 2022...

La Hongrie comme la Pologne ont décidé de ne pas participer au parquet européen, nouvelle arme de l'UE contre la fraude et la corruption.

Reste pour les parlements des 27 à ratifier la décision permettant à la commission de lever des fonds pour financer le plan de relance, c'est-à-dire à inaugurer la pratique inédite d'endettement commun des membres de l'Union.

Selon l'institut Median basé à Budapest, les populations hongroises et polonaises affichent un soutien sans précédent à l'appartenance à l'UE, respectivement 87 % et 85 %.

Matthieu Leiritz

nement concerné de saisir la Cour de Justice européenne pour examiner la légalité de la sanction avant son application, soit un répit automatique de presque deux années, après

## Claire Hédon : « Le rôle du Parlement est affaibli »

C'EST L'ACTU

Les droits fondamentaux sont-ils en recul dans la période ?

La crise sanitaire que nous traversons a conduit à des mesures exceptionnelles. Et je partage évidemment le souci de préserver la santé de toutes et tous. Mais je remarque que, dans un silence pesant, des libertés considérées jusque-là comme fondamentales s'éclipsent tour à tour. Je m'inquiète surtout de ce que la nécessité de protéger en toutes circonstances nos droits et libertés, et de renforcer nos services publics, ne fasse pas l'objet d'un débat public approfondi. Depuis le mois de mars, le Défenseur des droits n'a eu de cesse d'alerter sur les conséquences des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour l'exercice de nombre de nos libertés.

Le rôle du parlement n'est-il pas minoré ?

Les décisions prises par le gouvernement durant cette crise sanitaire, ainsi que la proposition de loi sur la sécurité globale, me conduisent à alerter encore sur le rôle de contrôle que

l'Assemblée nationale et le Sénat doivent absolument exercer et qui est, à ce jour, insuffisant. Dans mon avis du 17 novembre sur la sécurité globale, j'ai considéré que les parlementaires n'ont pas été mis en mesure de jouer pleinement leur rôle de fixer, en application de l'article 34 de la Constitution, les règles concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques. Quant à l'état d'urgence sanitaire, entre contraintes sanitaires et impératifs économiques, il n'a été laissé que peu de place à la défense des droits et libertés qui sont pourtant au fondement de notre État démocratique et de notre République. Enfin, intégrer des mesures d'exception dans le droit commun c'est affaiblir les principes de notre droit et le rôle du Parlement.



Claire Hédon, Défenseuse des droits.

Propos recueillis par Pierre Garnier

Crise

# Indispensables services publics



Les Services publics ont joué le rôle d'amortisseurs de la crise.

**L**a crise actuelle est une crise sanitaire mais aussi économique et sociale. Elle plonge une grande partie des citoyen-nés dans la pauvreté. Elle a des incidences sur beaucoup de secteurs notamment les services publics qui ont pourtant une nouvelle fois joué le rôle d'amortisseurs de crise.

Plans sociaux, rebond du chômage, faillites, la gestion de la crise plonge une partie de la population dans la précarité.

Les migrant-es sont abandonné-es, maltraité-es. Les attaques contre les libertés se multiplient. Le gouvernement tente d'empêcher toute contestation avec son projet de loi sécurité globale. Les violences policières deviennent le reflet du climat autoritaire qui s'instaure.

Les services publics n'échappent pas à une logique compatible qui les prive des moyens

nécessaires pour fonctionner. La situation de l'hôpital en est l'illustration la plus criante. La mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction publique, quant à elle, affaiblira les services publics et donc les services aux usager-es: recours aux contrats précaires, disparition des instances paritaires et conditions de travail détériorées, protocoles sanitaires inadaptés. Aucune mesure prévue pour les Services publics alors que l'état déverse des milliards pour les entreprises. La seule réponse à ces attaques reste la combativité: porter collectivement le refus de cette politique qui instaure la précarité et attaque les libertés. La FSU participe au combat contre le projet de loi sécurité globale. Une première victoire avec le retrait de l'article 24 est à mettre à l'actif des mobilisa-

## SMIC : pas de coup de pouce

Le mois de décembre est traditionnellement celui de la revalorisation du salaire minimum. Elle est fixée par le gouvernement, après avis consultatif des organisations syndicales patronales et de salarié-es. La règle veut que le smic progresse en se calant à la fois sur: l'inflation et la moitié de l'accroissement annuel du pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvrier-es et des employé-es.

L'exécutif peut donner un « coup de pouce » à cette augmentation de droit. Il dispose, pour cela de l'avis d'un comité d'expert-es. Depuis neuf ans, celui-ci préconise « de s'abstenir de tout coup de pouce sur le smic au 1<sup>er</sup> janvier ». Cette année, c'est avec l'argument que la protection de l'emploi doit, plus que jamais, primer sur l'amélioration du pouvoir d'achat.

tions énormes du 28 novembre. Toutes les forces doivent continuer de se rassembler pour imposer les valeurs de solidarité, liberté et égalité jusqu'à l'abandon du projet de loi tout entier. Pour exiger les aides pour les chômeur-es et les précaires la FSU sera de tous les rassemblements et mobilisations du 5 décembre. Le 18 décembre sera l'occasion d'exiger que les migrant-es ne soient plus à la rue faute de places d'hébergement. Le 26 janvier, l'intersyndicale FSU-FO-CGT-Sud-SNCL appelle à construire un large mouvement de grève pour exiger l'augmentation des salaires de toutes et tous, des créations de postes et une toute autre politique éducative. 🔥

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Place de la République

Suite à l'évacuation d'un camp de migrant-es à Saint-Denis, les 450 personnes à la rue qui avaient installé leurs tentes place de la République le lundi 23 novembre ont été violemment délogées par les forces de l'ordre. Présentes pour marquer le coup et réclamer des places d'hébergement elles ont reçu une réponse répressive à leur demande: tentes arrachées et confisquées, bousculades, dérapages, les forces de l'ordre ont démantelé le camp immédiatement alors que l'enjeu est avant tout sanitaire. Les deux dispositifs d'accueil et d'hébergement d'urgence pour les demandeur-es d'asile sont saturés. D'après les associations, depuis le démantèlement du camp de Saint-Denis, entre 700 et 1 000 personnes sont toujours à la rue. Une politique migratoire qui se durcit, une pression policière constante dans un contexte de crise sanitaire.

## Code de Justice Pénale des Mineurs

Au moment où le Code de Justice Pénale des Mineurs était présenté le 1<sup>er</sup> décembre à l'Assemblée Nationale pour une mise en œuvre le 31 mars 2021, des professionnel-les intervenant en matière de délinquance des mineur-es rappelaient leur opposition à ce projet modifiant profondément les missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Centré sur l'accélération de la réponse pénale au détriment du temps éducatif, privilégiant l'axe répressif dans la prise en charge des mineur-es délinquant-es, il réduirait le suivi éducatif à une fonction de contrôle, d'interdictions et d'obligations judiciaires. Élaboré sans réelle consultation ni réel débat démocratique, le choix de légiférer par ordonnance ayant été fait, ce projet conforte un abandon progressif de la spécificité de la réponse devant être apportée aux enfants, par rapport aux adultes.

Albertville

# Privilégier l'approche éducative

Les jours qui ont suivi la rentrée scolaire de novembre, plusieurs enfants ont été interpellés, soupçonnés d'avoir tenu des propos « violents » et « inquiétants » lors de l'hommage rendu dans leur classe à Samuel Paty.

Cela a été le cas à Albertville où quatre mineurs de 10 ans ont été retenus pendant neuf heures au commissariat. Ailleurs, les forces de police sont venues au petit matin chercher dans sa famille une fillette de 10 ans pour des propos tenus en classe.

S'il ne fait aucun doute que les propos qui ont pu être tenus devaient être désapprouvés et repris, c'est dans le cadre d'un travail éducatif et pédagogique que cela aurait dû être fait, et non dans celui violent et traumatisant d'un interrogatoire dans un poste de police.

La FSU et ses syndicats SNPES PJJ et SNUipp, la CGT, Solidaires et Sud Éducation, La FCPE, l'association internationale de défense des droits



Après l'hommage à Samuel Paty.

des enfants – DEI France, la Ligue des Droits de l'Homme, le Syndicat de la Magistrature et le Syndicat des Avocats de France ont dénoncé la situation vécue par ces enfants incapables de « (...) de se projeter dans une mécanique judiciaire qui leur reste incompréhensible ». Ces organisations alertent : « Comment imaginer qu'un enfant, dont la maturité psychique est en construction, puisse faire preuve de suffisamment de discernement face à une situation aussi déstabilisante et complexe ? ».

Ces interpellations interrogent ainsi profondément sur leurs sens et leur portée. Elles illustrent aussi le renoncement des pouvoirs publics à privilégier l'approche éducative sur celle répressive lorsque des mineur-es sont mis-es en cause. Elles marquent un profond changement de l'esprit de la justice pénale des mineur-es en France et un alignement sur celle des majeur-es. Elles s'inscrivent ainsi pleinement dans les préceptes du Code de Justice Pénale des Mineurs, censé entrer en vigueur le 31 mars 2021. ♦

Valérie Soumaille

Société

# Partis politiques : un dialogue nécessaire

En amont de plusieurs échéances électorales importantes pour la situation du salariat et le projet de société à venir (élections départementales et régionales en 2021, présidentielles et législatives en 2022), la FSU a rencontré plusieurs partis politiques (PC, PS, LR). Tous ont été sollicités, à l'exception du RN. La FSU a dans ce cadre respectueux de l'indépendance syndicale abordé l'ensemble des grands enjeux de société,

dans la perspective de l'élaboration des programmes locaux et nationaux avec une attention toute particulière sur quelques questions : la gestion des personnels territoriaux, l'action sociale menée par les départements, les questions de bâti scolaire, les questions d'orientation et de carte des formations professionnelles, la question plus globale des nécessaires investisse-

ments des collectivités locales. S'agissant de l'éducation, la FSU a rappelé la nécessité, soulignée par les effets inégalitaires de la crise sanitaire, d'un projet éducatif ambitieux, en portant la scolarité obligatoire à 18 ans et un enseignement supérieur démocratisé, quand certaines forces conservatrices souhaitent rétablir un système sélectif, et que d'autres se réfugient dans la promotion de

simples « compétences de base ». Enfin la FSU a insisté sur la nécessaire abrogation de la loi dite de Transformation de la Fonction Publique qui, amenuisant la défense collective des droits des fonctionnaires par les CAP, affaiblit également l'ensemble des missions du service public. Les comptes rendus seront consultables sur le site de la FSU. ♦

Mathieu Leiritz



Loi sécurité globale

## Restriction des libertés publiques

**L**e gouvernement présente actuellement son projet de loi « sécurité globale ». Il prévoit des mesures qui restreindraient gravement les libertés publiques, sans offrir aucune garantie supplémentaire contre le terrorisme, empêchant de fait toute dénonciation de dérives et violences policières.

La FSU, en accord avec les associations de défense des droits de l'Homme et de la liberté de la presse ainsi que la Défenseure des droits, dénonce de graves dangers pour le respect de la vie privée, la liberté d'information et la liberté d'expression garantis par la Constitution.

Des images choquantes et inacceptables de violences policières à l'encontre d'un producteur de musique et de jeunes chanteurs ont provoqué indignation et colère. La FSU tient à apporter son soutien aux victimes de ces violences et demande que toute la vérité soit établie et que des sanctions soient prises. Cette affaire est révélatrice de la nécessité d'un profond changement dans la politique de sécurité du Gouvernement et dans la doctrine de « maintien

de l'ordre » du Préfet de police de Paris. Ce projet de loi « sécurité globale » marque une dérive autoritaire inquiétante et inacceptable. Il favoriserait une aggravation du climat sécuritaire. Il doit être retiré. La FSU porte l'exigence d'une police démocratique, républicaine, au service de la population, et une doctrine du maintien de l'ordre respectueuse des libertés publiques. Au sein de la FSU intérieur, Le Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture et de la Mer (SNUITAM-FSU) milite pour une refondation

du syndicalisme policier républicain. Dans une tribune, il dénonce « *Les images choquantes récentes de policiers sortant du cadre déontologique (violences, racisme...) et des valeurs qui sont les nôtres (...) symptôme d'un dysfonctionnement profond au sein de notre institution* ». « *Avec d'autres, tous ensemble, nous pouvons, nous devons contribuer à la reconstruction d'une force républicaine au sein de la profession. Une garantie citoyenne qui prône la transparence, le respect des Droits et des devoirs* ». ♦

Sandrine Charrier

### RSA 18-24 ans

Quatorze organisations de jeunesse sont à l'initiative d'un appel pour exiger que les moins de 25 ans puissent bénéficier du RSA. Une proposition de loi a été déposée en ce sens par le sénateur PS Rémi Cardon. Le Conseil économique et social avait la veille demandé de « garantir l'accès aux minima sociaux pour les 18-25 ans ». Une demande urgente pour les 750 000 jeunes qui sont frappés par la crise, sans travail et dans une précarité extrême, et pour lesquels les solutions avancées par le gouvernement les concernant (garantie jeunes, plan un jeune, une solution) restent insuffisantes. Le coût du RSA dès 18 ans est évalué à environ 4 milliards soit à peine 4 % du plan de relance. Ils pourraient être financés, propose Aneth Hembert des Jeunes écologistes, en « réformant la fiscalité ».

### Observatoire des inégalités

L'Observatoire des inégalités publie son deuxième rapport sur la pauvreté en France.

Une aggravation post Covid, particulièrement pour les jeunes.

En 2018, 5,3 millions de personnes devaient vivre avec moins de 885 euros par mois, dont 2,2 millions avec moins de 708 euros. Pour elles, « *il est impossible de vivre dignement, et en particulier de se loger sans des compléments de revenus : aides de parents, d'amis, petits boulots ou travail non déclaré* » souligne l'Observatoire, qui note que 5,5 millions de personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2017. Parmi ces pauvres, 12,5 % des 18-29 ans. Une situation qui inquiète les Français-es pour qui le gouvernement ne fait pas assez pour les plus démunis-es. Plutôt solidaires, 62 % soutiennent une augmentation du RSA. Pour sa part, l'Observatoire appuie la création d'un revenu minimum unique (RMU) de 900 euros pour les plus précaires. Une mesure évaluée à 7 milliards d'euros qui permettrait de toucher les 18-24 ans, exclus du RSA.

Sans attendre les chiffres 2020, l'Observatoire note que si 80 % des Français-es n'ont quasiment pas subi de conséquences du confinement, le PIB devrait chuter de 10 % avec un nombre de sans-emplois entre 800 000 et 900 000 personnes. Beaucoup vont probablement basculer pour un moment dans la pauvreté, « *les moins qualifiés notamment* » avertit l'Observatoire, les jeunes.

« *Le gouvernement risque bien de regretter plus tard son cynisme social* » écrit-il, pressant le gouvernement d'agir auprès des plus démunis-es.



## Violences faites aux femmes

Chaque année la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes permet de faire un état des lieux et de mettre en lumière les mobilisations partout dans le monde. La solidarité internationale pour l'émancipation des filles et des femmes est un levier important et un moteur de progrès social. La victoire des Polonais-es pour leur droit à l'IVG démontre que l'engagement féministe peut payer et faire progresser la société entière.

Un an après le Grenelle contre les violences conjugales, plusieurs mesures ne se traduisent pas concrètement. Les bracelets anti-rapprochement ne sont pas arrivés dans les tribunaux. Depuis mars, les rapports révèlent que les violences à l'égard des femmes ont augmenté. La ligne 3919 risque d'échapper à l'association qui en est à l'origine, le gouvernement souhaitant attribuer la gestion de la ligne dans le cadre d'un marché public. Enfin, les associations ne répertorient que 250 places sur les 1 000 d'hébergement promises. Alors que 150 féminicides ont été commis l'an passé, on en dénombrait déjà 87 le 25 novembre. Chaque année plus de 200 000 femmes sont victimes de violences, 90 000 de viol ou de tentative de viol. La FSU demande un milliard pour renforcer le budget Droits des femmes afin de flécher des moyens humains et financiers pour lutter contre ce fléau.



CESE

# L'hôpital au service du droit à la santé

**Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) n'a pas attendu la crise Covid 19 pour se saisir de la situation des hôpitaux.**

Alerté par des pétitions et fort des 70 000 réponses à la consultation citoyenne qu'il a organisée, il fait part dans un avis publié en octobre, « *L'hôpital au service du droit à la santé* », de la dénonciation massive de fermetures de lits, de services et d'établissements, du constat de l'insuffisance des moyens des hôpitaux et de la dégradation des conditions de travail.

Des réponses qui traduisent aussi un attachement très fort au système de soins et de santé français, et la nécessité de sortir des seules logiques de rentabilité. Parmi les propositions, revalorisations salariales, augmentation des effectifs et des moyens matériels de l'hôpital ont fait très largement consensus.

Pour désengorger les urgences, des idées en faveur d'une médecine de proximité multiforme ont émergé. Ces pro-

positions citoyennes et les analyses des soignants et des soignantes auditionnées servent de base à des préconisations du CESE, afin de remettre l'accès aux soins et la réponse aux besoins de la population locale au centre des moyens et de la gouvernance de l'hôpital.

« *Après des années sans autre stratégie que celle des économies budgétaires, l'hôpital doit disposer d'un financement et d'un fonctionnement à la hauteur de ce qu'on lui demande, pour assurer la réponse aux besoins exprimés dans les territoires et organiser un pilotage plus démocratique de l'offre et*

*des moyens* » souligne cet avis. Et de proposer la réalisation préalable d'un diagnostic partagé des besoins locaux de santé et des réponses qu'il faut leur donner et dans l'attente, un moratoire sur les fermetures de lits.

Il s'agit également de mettre fin aux ruptures dans les parcours, en organisant plus efficacement les interfaces entre l'hôpital et les autres acteurs de la prise en charge médicale, médico-sociale et sociale. Un chantier encore à ouvrir. ♦

Pierre Garnier

Le détail des propositions du CESE à [cese.fr](http://cese.fr)

## Urgences Hôtel-Dieu

« *Victoire!* » L'union locale CGT de Paris a célébré le résultat des mobilisations contre la fermeture des urgences de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu. Justifiant la décision de fermeture par la réaffectation des personnels en renforcement des équipes des autres hôpitaux, la direction de l'AP-HP a finalement été contrainte de remettre à plus tard la vente d'une partie des bâtiments destinés à devenir une galerie marchande. Alors que la direction annonce qu'une réflexion est menée pour travailler à un projet de complémentarités à développer entre activités du site et réponse aux besoins territoriaux, les personnels mobilisés réclament un projet d'hôpital de proximité.

2021

# Budget de crises

**L**e projet de loi de finances pour 2021, examiné en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, prévoit un nouveau creusement du déficit, donc de l'endettement.

Un budget de crise, avec une récession estimée pour 2020 à 11 % – du jamais vu depuis la deuxième guerre mondiale – qui devrait être suivie en 2021 d'un rebond à 6 % de croissance, d'après Bercy.

Le budget prévoit des mesures d'aide pour les entreprises, dont le financement du chômage partiel, notamment dans les secteurs particulièrement touchés de la restauration, de la culture ou du sport : au total 20 milliards d'euros supplémentaires soit 6,5 milliards affectés au financement du chômage partiel, 8,5 milliards pour les reports de cotisations sociales des employeurs et 5 milliards pour le fonds de solidarité envers les entreprises en difficulté. Les entreprises touchées



Un soutien aux secteurs en difficulté comme les aéroports.

peuvent percevoir, en fonction de leur taille, jusqu'à 200 000 euros d'indemnisation par mois.

400 millions seront consacrés aux stations de sport d'hiver, compte tenu de la fermeture des remontées mécaniques, 250 millions pour les aéroports, dont le trafic est en chute libre.

Avec des recettes fiscales (TVA ou impôt sur les bénéfices) en baisse de 22 milliards, le déficit budgétaire va continuer à se creuser en 2021 pour atteindre 8,5 % du PIB. La dette de l'État atteindra l'an prochain 122,4 % de la production nationale, avec cependant des taux d'intérêt eux aussi historiquement bas. ♦

Matthieu Leiritz

## Projet de loi

# Convention climat : un faire-valoir

**L**es 150 membres de la convention citoyenne pour le climat ne décollèrent pas après avoir appris via Twitter que le gouvernement ait envisagé de présenter le projet de loi le jour de l'anniversaire des cinq ans de l'accord de Paris, samedi 12 décembre et que 95 % du texte a déjà été validé au sein des ministères.

La méthode interrogée : les participant-es aux réunions ont été tirés-es au sort et les éléments qui ont été présentés n'ont pas été transmis aux

150 membres, empêchant ainsi la préparation nécessaire à ces rencontres qui ont eu lieu les 7 et 8 décembre. Une réflexion de neuf mois à la demande d'Emmanuel Macron destinée à faire des propositions sur l'objectif de baisse d'au moins 40 % des effets de serre d'ici à 2030 qui risque selon les citoyen-nes de n'avoir servi à rien. Le président évoque la possibilité d'un référendum.

L'exemple de la proposition

de créer un crime d'écocide transformée en délit de mise en danger de l'environnement en est l'illustration flagrante. Idem pour la taxation des véhicules de plus de 1 400 kg. Le malus ne concernerait que les véhicules de plus de 1,8 tonne.

Une pétition appelant à sauver la convention a été lancée par Cyril Dion, garant de la Convention, et a déjà recueilli plus de 330 000 signatures. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Ferme des mille vaches

Victoire majeure pour ses opposant-es, la ferme des mille vaches, symbole de l'agro-industrie intensive dans la Somme arrêtera la collecte de lait à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Conçue pour héberger mille bovins à des fins de production de méthane, elle n'a, au plus fort de son activité, pu accueillir que 800 bêtes les capacités d'épandage de l'entreprise étant trop faibles. Une fois leur lait tari les vaches seront vendues aux abattoirs. Aucun plan de départ annoncé pour l'instant pour les vingt salarié-es.

## Précarité étudiante : l'alarme

Les syndicats étudiants tout comme le Snesup-FSU sont unanimes : la situation sociale de nombre d'étudiant-es ne cesse de se dégrader, avec le contexte aggravant de la crise sanitaire.

Trois points très critiques : la santé, le logement et l'alimentation. Avant même la crise, près de 20 % des 2,7 millions d'étudiant-es vivaient en dessous du seuil de pauvreté. D'après l'Ipsos, 74 % des jeunes interrogé-es disent avoir rencontré des difficultés financières, en raison notamment de la raréfaction des « jobs » étudiants et de la baisse des aides versées par les familles, et un tiers auraient même dû renoncer à des soins pour cette raison.

Le Secours populaire a ouvert des antennes sur deux campus de Seine-Saint-Denis : Paris 8-St-Denis et Paris 13-Bobigny, constatant l'explosion des demandes, notamment lors des distributions alimentaires. Les étudiant-es étrangers-e sont parmi les plus touchés-es.



## AESH

Dans une adresse commune au ministre de l'Éducation nationale, l'intersyndicale FSU – UNSA – FO – SGEN – CGT – Snaic – Sud a rappelé le 19 novembre la nécessaire revalorisation des AESH, acteurs et actrices primordiaux de l'École inclusive. Jean-Michel Blanquer avait pourtant présenté le handicap comme « *priorité du quinquennat* ». Le métier d'AESH est majoritairement exercé par des femmes et l'accord sur l'égalité professionnelle engage le gouvernement à revaloriser les métiers dits féminins, d'où la demande de mesures salariales urgentes et de la reconnaissance statutaire du métier d'AESH.

## Congrès du SNICS-FSU

Le congrès national du Snics-FSU, syndicat majoritaire chez les infirmières de l'Éducation nationale, s'est tenu fin novembre. Elles réalisent chaque année près de 18 millions de consultations au sein des établissements scolaires en dépit de moyens humains insuffisants (7 700 personnels pour 62 établissements, soit une infirmière pour 1 200 élèves) d'où une colère encore accentuée par la situation sanitaire actuelle et l'absence de création de postes depuis 2017. Objectif du Snics : au moins un poste dans chaque collège et lycée.

## Retraité-es

La FSU soutient la campagne des retraité-es lancée le 17 novembre pour la défense du pouvoir d'achat des pensionnés et la prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie. Elle invite à envoyer la cartepétition (disponible en ligne) au président de la République. Elle s'inscrit dans la campagne organisée par la Convergence des Services publics pour la défense de la Sécurité sociale : la FSU relaiera la campagne liée à l'appel de Saint Étienne qui vise à défendre la sécurité sociale comme bien commun.

## Fonction publique

# Loi de transformation : une loi de régression

**L**oi emblématique de la nature libérale du quinquennat Macron, la Loi dite de transformation de la fonction publique (LTFP) renvoie les fonctionnaires à des conditions de sujétion jamais vues depuis la deuxième guerre mondiale, il ne faut se laisser de le rappeler, et notamment aux élus et aux partis politiques.

La construction progressive dans le cadre paritaire de règles aujourd'hui supprimées permettait de garantir un traitement équitable des affectations, des demandes de mutation et des progressions de carrière. Même si ces règles n'avaient pas force de loi, elles rendaient difficiles et rares les décisions prises de la seule autorité de l'administration et hors des normes convenues. Le travail préventif des élu-es



Un outil de démantèlement des droits acquis par les personnels depuis la Libération.

en commission paritaire permettait d'alerter en cas d'erreur et participait à une amélioration qualitative des procédures que l'administration reconnaissait elle-même. Au prétexte d'une amélioration de la mobilité et de la fluidité des carrières, la LTFP redonne un pouvoir dis-

crétionnaire à la hiérarchie capable de faire pression sur les agent-es.

L'opération permet en outre de priver les organisations syndicales d'un de leurs objets majeurs de relation avec les agent-es : la défense d'un traitement équitable de leur situation. ♦

Matthieu Leintz

## Fonction publique

# LTFP et corps d'inspection

**L'**application de la LTFP aux corps d'inspection implique de nombreuses régressions : seuls sont connus par le SNPI-FSU et les autres syndicats les problèmes individuels communiqués par les intéressé-es sans pouvoir les traiter dans une connaissance globale du mouvement.

Impossible de comparer des critères classant faute de données pour l'ensemble des prétendant-es à un poste. Le travail préalable aux Commissions Administrative Paritaire Nationale (CAPN), les débats en CAPN, visant l'équilibre entre les droits des personnels et l'in-

térêt général disparaissent au seul profit du pouvoir hiérarchique.

La voie est libre pour une multitude de stratégies hiérarchiques, souvent sans l'aval de l'administration centrale : profilage des postes écartant tout barème ou critère classant, postes vacants dissimulés, mutations hors calendrier de mouvement, invocation de priorités légales désormais impossibles à contrôler faute des informations sur les personnels en concurrence.

Pour les promotions soumises

à avis, finie la possibilité de protester en cas d'avis défavorable infondé sauf à engager des recours complexes et incertains. Impossible pour les ratios promus/promouvables de disposer des éléments qui permettent de connaître les données avec précision, idem pour la question égalité femmes/hommes.

La LTFP, si elle venait à perdurer, constituerait un outil de démantèlement des droits acquis par les personnels depuis la Libération, garants de la qualité du service public. ♦

M.L.

Covid-19

# EHPAD 87 : une situation inacceptable

**5**9 résident-es sur les 72 accueilli-es et 19 personnels contaminés, 8 décès, la situation de l'EHPAD de Ladignac le long en Haute Vienne est catastrophique. Une unité « Non-covid » a été ouverte, là où d'habitude, on fait le contraire. Les personnes qui ne sont pas infectées sont isolées pour être protégées.

Pour le syndicat SNUTER-FSU 87, la situation sanitaire de l'établissement impose des mesures draconiennes pour protéger personnes âgées et personnels. L'organisation a interpellé le directeur de l'ARS et saisi le CHS-CT afin que cessent les pressions et désorganisations des temps de travail des salarié-es et d'exiger que tou-ttes les agent-es sans exception, testé-es positifs ou positives restent dans leur foyer et soient remplacé-es rapidement.

Alors que le directeur de l'EH-



Une situation de crise qui touche de nombreuses EHPAD en France.

PAD Les Terrasses déclare que « *L'état général est relativement stable... Les équipes sont solidaires, engagées, présentes depuis le début* » la réalité fait état de personnels contaminés présents, de congés reportés et d'heures supplémentaires imposées. Ceci accentué par le départ des soignant-es vers l'hospitalier et le manque d'attractivité qui rend très difficile

voire impossible actuellement le recrutement de nouveaux personnels.

La protection civique a envoyé deux agents de façon ponctuelle. Il manque une infirmière de nuit. Une situation de crise qui touche de nombreuses EHPAD en France. Et qui met en lumière le manque cruel de moyens humains dans les établissements qui accueillent les personnes âgées dépendantes. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Journée de carence

La ministre de la transformation et de la Fonction publiques, a proposé au Sénat d'introduire au projet de loi de budget, un amendement visant à suspendre le jour de carence en cas d'arrêt maladie pour les agent-es positifs et positives au Covid-19.

Cette mesure vise à « rétablir un équilibre » avec les salarié-es du secteur privé pour lesquel-les une disposition législative existe déjà, mais aussi avec les agent-es déclaré-es cas contact qui bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence sans perte de salaire pour s'isoler.

L'intersyndicale de la Fonction publique mais aussi l'association des DRH des grandes collectivités avaient appelé le gouvernement à cette suspension, jugeant le jour de carence inégalitaire et source d'effets négatifs : certains agent-es contaminé-es asymptomatiques continuant de venir travailler pour ne pas perdre de salaire.

## Ministères - Syndicats

# L'agenda social, derrière le Grenelle

**P**ar-delà le très médiatique Grenelle de l'éducation, les réunions entre ministère et syndicats se poursuivent. C'est ce qu'on appelle l'agenda social.

La FSU avait choisi de porter au Grenelle de l'Éducation la voix des personnels qui exercent leurs professions dans les différents secteurs de l'Éducation nationale. Constatant le vide des échanges, et la surdité des

représentant-es de l'administration, elle a rapidement opté pour le départ.

Mais parallèlement à ces rencontres médiatiques, se déroule l'agenda social, c'est-à-dire des réunions où le ministère et les organisations syndicales, mandatées par leurs adhérent-es, confrontent leurs positions sur différents projets de réformes. Au programme du début 2021,

notamment, la question des équipements informatique et plus globalement des enjeux numériques, particulièrement révélée par la crise sanitaire, la réforme des concours de recrutements, la « culture et les pratiques managériales » c'est-à-dire la place et rôle de l'encadrement dans les territoires et au sein des EPLE.

La gestion des ressources humaines et l'accompagne-

ment des personnels, mais aussi les collectifs pédagogiques dans les établissements scolaires, en lien avec les débats du Grenelle.

Sur toutes ces questions, et sur bien d'autres, la force de la mobilisation des personnels le 26 janvier renforcera la capacité de la FSU à faire entendre et progresser les revendications. ♦

Matthieu Leiritz

## Avenir lycéen : pour une enquête indépendante

Le ministre de l'éducation et des hauts fonctionnaires seraient directement impliqués dans la création du syndicat Avenir Lycéen, et auraient utilisé l'appareil d'État pour favoriser des expressions positives des réformes menées, en particulier sur le lycée et le baccalauréat. Cela irait à l'encontre des principes républicains. Des élèves mineurs, notamment dans les CAVL, auraient été instrumentalisés. Le droit de s'organiser en syndicat est essentiel pour l'apprentissage de la démocratie, et donc de l'émancipation.

Les organisations SNES-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, FO, SUD, FCPE, UNL, FIDL, UNEF, MNL, L'alternative, demandent une enquête indépendante et saisiront Anticor (association anticorruption pour l'exercice des droits de la partie civile), pour que toute la transparence soit faite.

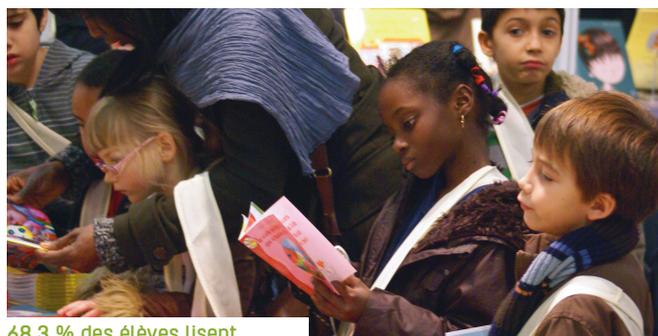
## Évaluation

# Les écarts se creusent

**L**e ministère de l'éducation nationale a rendu publics début novembre les premiers résultats des évaluations nationales. Globalement, les écarts se creusent au bénéfice des élèves de milieux économiquement favorisés.

Ces évaluations passées en septembre et dépouillées par la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) portaient sur des compétences en français et en mathématiques pour les CP et CE1, et sur l'ensemble des compétences devant être acquises en primaire pour les sixièmes. Après une année scolaire chaotique.

En CP, « légère baisse » des acquis, en français et en maths et creusement des écarts entre élèves d'écoles défavorisées (REP et REP+) et les autres. L'an dernier, les écarts s'étaient réduits et l'on avait constaté une hausse en



68,3 % des élèves lisent correctement un texte à voix haute, 72,6 % en 2019.

français en CE1. Cette année, la baisse est notable, et une hausse en français en CE1, la baisse est notable: 68,3 % des élèves lisent correctement un texte à voix haute, 72,6 % en 2019. 81,9 % comprennent un texte lu, contre 84,6 % en 2019. Relative stabilité en mathématiques, sauf pour les élèves les plus fragiles.

En sixième enfin, les élèves « en retard » ont des résultats,

en français, plus bas de 45 points par rapport à ceux « à l'heure »; en mathématiques, ils obtiennent des scores encore plus bas qu'en 2019. Entre établissements favorisés du groupe 5 et défavorisés du groupe 1 les écarts sont tels que la DEPP conclut: « L'échelonnement des taux de maîtrise des compétences entre les cinq groupes confirme la corrélation généralement observée entre l'origine sociale et le niveau des acquis des élèves ».

◆ Pierre Garnier

## Numérique éducatif

# Des états généraux pour quoi faire ?

**L**es états généraux du numérique éducatif (EGN), organisés par le ministère, se sont déroulés les 4 et 5 novembre. Objectif affiché: tirer des leçons du confinement et étudier les pistes pour l'enseignement à distance. La consultation ministérielle préparatoire s'est révélée biaisée et les EGN en région confidentiels.

Quarante propositions, issues de consultations, ont été très partiellement reprises par le ministre. Pour commencer, former les enseignant-es à l'usage du numérique et à des fins pédagogiques, piste reprise sans beaucoup d'effets

dans tous les rapports depuis des années. Ensuite créer un « compte ressources et services numériques », destiné à donner aux enseignant-es des moyens pour consommer des produits estampillés « numérique éducatif ». Des crédits avaient déjà été alloués à ces fins en 2010, mais utilisés en amont, ils ne parvenaient pas aux destinataires de terrain. Autre très vieille antienne: obliger à partir d'un socle minimal défini les collectivités à équiper écoles et établissements, chose impossible aujourd'hui, l'État ne pouvant

contraindre le payeur. Enfin regrouper toutes les ressources éducatives sur une même plateforme: impossible encore, le marché de l'édition étant concurrentiel.

En revanche, l'idée d'un Pass connexion permettrait la gratuité connexion/ téléchargement sur des sites éducatifs, pour les élèves les plus défavorisés. Côté matériel, il est proposé de cibler les aides à l'équipement pour les familles les plus en difficultés. Et d'accorder une aide aux enseignant-es.

Cette dernière idée est retenue

par le ministre dans le cadre du Grenelle de l'éducation avec une prime annuelle d'équipement de 150 €, qui fait office de seule « revalorisation » pour certains personnels (voir page 14). Sortie du chapeau, la création d'un « Éducation Data Hub » devra favoriser la recherche et la conception de « services plus performants » sur les données éducatives.

Enfin est lancée la création d'un E-Inspe, sorte de plateforme de développement professionnel. ◆

P. G.

## Système éducatif

# La FSU quitte le Grenelle de l'Éducation

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a souhaité engager une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels autour de quatre axes prioritaires : reconnaissance, coopération, ouverture et protection, et valeurs de la République.

Les ateliers du Grenelle ont montré qu'il s'agissait en réalité d'un exercice peu utile, et parfois d'une façon d'aborder de manière détournée des sujets sensibles.

## Impossibilité de faire avancer des propositions

Le Grenelle présente des visions déjà arrêtées de l'école et peu ouvertes au dialogue. La parole des personnels au travers de celle des organisations syndicales est peu écoutée, minorée par celles « d'expert-es » soigneusement choisi-es par le ministère. Or certain-es n'ont pour seule expérience de l'école que de l'avoir fréquentée un jour, et pensent détenir les solutions



Des propos en décalage avec la réalité quotidienne des personnels de l'Éducation nationale.

malgré leur méconnaissance évidente du système scolaire et de ses réalités.

## Professeur-es au XXI<sup>e</sup> siècle ?

Le colloque scientifique du 1<sup>er</sup> décembre, annoncé comme le temps fort du Grenelle, a of-

fert une démonstration inquiétante de partialité et d'absence de regards croisés pourtant annoncés par le ministère. Bilan de la journée : des propos décalés avec la réalité quotidienne des personnels de l'Éducation nationale, des problèmes techniques et, en pleine pandémie, un non-respect des règles sanitaires. Quelle crédibilité accorder à ce qui a ressemblé à un exercice de communication raté qui ne doit toutefois pas occulter la réalité de l'exercice : un outil pour redéfinir les métiers de l'éducation au service du projet politique du ministre.

## Un Grenelle décalé

Dans une période où la confiance des enseignant-es à l'égard du ministère est largement éprouvée, comme l'a à nouveau montré l'enquête d'opinion IPSOS-FSU, le Grenelle de l'éducation a continué

## Les AED dans l'action

Les Assistant-es d'éducation sont indispensables au bon fonctionnement des établissements scolaires du second degré. Souvent oublié-es des politiques gouvernementales, ils et elles se sont mobilisé-es lors de la grève sanitaire du 10 novembre, et de celle du 1<sup>er</sup> décembre, notamment à l'appel du SNES-FSU. Depuis septembre, les AED, très proches des élèves de par leurs missions, sont très exposé-es au virus, en contact direct avec les élèves dans les lieux où le respect des gestes barrières n'est pas toujours possible, comme à la cantine. Des vies scolaires ont été entièrement fermées suite à plusieurs cas positifs. Elles sont sous dotées alors même que les effectifs d'élèves n'ont cessé d'augmenter depuis des années. À ces conditions de travail dégradées s'ajoutent des salaires bien trop faibles et une précarité insupportable. La FSU soutient les demandes des AED portées par le SNES-FSU en termes de recrutement, d'augmentation des salaires, d'obtention de la prime en éducation prioritaire, et la prise en compte du congé formation pour toutes et tous.

à creuser l'écart entre les intentions ministérielles et les attentes réelles des personnels, tant sur le plan du métier que sur celui des rémunérations. La FSU revendique une réelle revalorisation salariale des personnels de l'éducation, du respect pour les personnels, leurs métiers et leurs pratiques professionnelles, et une amélioration de leurs conditions de travail. ♡

Sandrine Charrier

## Université d'automne en ligne

Le SNUipp-FSU a organisé du 24 au 26 novembre sa première Université en ligne. Près de 1 000 personnes étaient inscrites sur le webinaire. 8 000 vues pour l'intervention de Philippe Meirieu sur les réseaux sociaux. En quoi liberté pédagogique et professionnalité enseignante renforcées participent de la lutte contre les inégalités scolaires et de la construction d'une culture commune ? Comment inscrire l'école dans une transition écologique rendue encore plus urgente par la crise sanitaire ? Comment l'école peut-elle participer à l'égalité hommes-femmes ? Ces rencontres en ligne avec une dizaine d'intervenantes et intervenants, et cinq conférences ou tables rondes ont tenté de lancer le débat avec les enseignant-es. Loin du Grenelle dans lequel les professionnel-les de l'éducation ont les grand-es oublié-es, il était important pour le SNUipp-FSU d'éclairer les vrais enjeux de l'école.

## Direction d'école

Loin des enjeux et des besoins exprimés par la profession, les 600 postes et 21 millions d'euros pour financer les décharges et revaloriser la fonction ne suffiront pas à calmer la colère des directeurs et directrices. 44 500 écoles sont concernées. Les petites écoles risquent d'être les grandes perdantes de ces mesures. La revalorisation est envisagée sous la forme d'indemnités au détriment de l'indiciaire et favoriserait les grosses écoles. Le besoin en temps et d'aide au fonctionnement n'ont pas été retenus.

## Recrutement

La baisse du nombre de postes aux concours continue : en 2021, 9 890 postes de professeur-es des écoles contre 10 790 en 2020, alors que la priorité au primaire est affichée. Il est donc prévisible que les 2 037 postes supplémentaires seront attribués à des contractuel-les. Le nombre de postes à l'agrégation externe (1 555) sera stable, celui des CAPES externes passera de 5 490 en 2020 à 5 441 en 2021 alors que 20 000 élèves supplémentaires sont attendus. Cette diminution va participer de la détérioration des conditions d'exercice (pression pour faire des heures supplémentaires) ou va contribuer à la baisse de l'offre de formation. Aucun effort n'est fait en faveur de la titularisation des contractuels du second degré et le nombre de postes mis au concours continue de baisser.

## Prime informatique

Les CPE et professeur-es-documentalistes, sont exclus-elles du versement de la nouvelle prime informatique annuelle de 150 euros alors que leurs missions impliquent l'usage de leur équipement personnel. Face à la mobilisation portée par le SNES-FSU et une intersyndicale, le ministère s'est engagé à augmenter l'indemnité de sujétions particulières des professeur-es-documentalistes de 150 € nets par an dès 2021 et pour les CPE à rechercher une solution, qui pour l'instant est loin d'être tangible. À suivre.

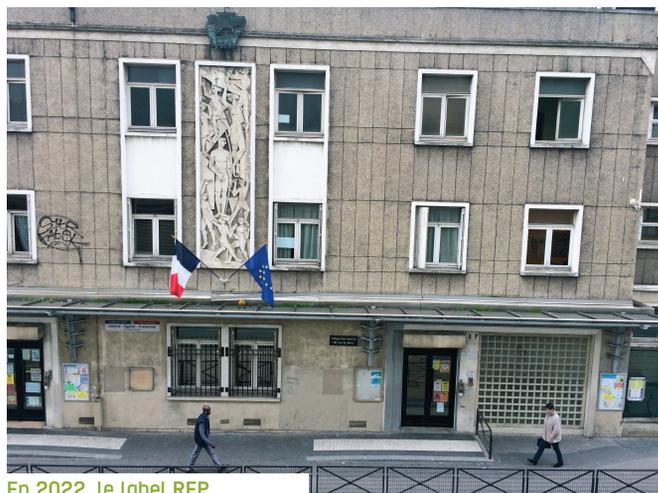
## Éducation prioritaire

# Une nouvelle réforme

**L**e 22 novembre, la secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire, a dessiné les contours d'une réforme qui semble vouloir conduire à la fin du modèle actuel de l'éducation prioritaire.

Aucune annonce n'a été faite pour favoriser la mixité sociale, l'amélioration de la formation et de l'accompagnement des équipes, de l'attractivité permettant une meilleure stabilisation des personnels.

En 2022, le label REP n'existerait plus et serait remplacé par une contractualisation locale des moyens qui sera déjà expérimentée en 2021 dans 3 académies. Décidés pour trois ans entre rectorats et établissements, les moyens seront répartis sur la base de critères locaux lesquels ne sont à l'heure actuelle pas définis. Un pilotage par les résultats créant une mise en concu-



En 2022, le label REP n'existerait plus.

urrence des établissements pour l'obtention des moyens est à craindre, ainsi que la mise en place de contrats de réussite dépendant de décisions locales et une rémunération au mérite. Les éléments d'une politique destinée à réduire les dépenses publiques se précisent.

La réforme prévue semble peu se préoccuper du déterminant majeur de la réussite des élèves de l'Éducation prioritaire dont bien des rapports et travaux ont montré l'importance la qualité pédagogique et didactique des enseignements comme atout majeur de la réussite des élèves. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Voie professionnelle

# Pour un plan d'urgence

**L**es organisations syndicales protestent ensemble contre la politique Blanquer et appellent à un plan d'urgence.

« Jean-Michel Blanquer prétend "revaloriser" la voie professionnelle, pour en faire une voie d'excellence, en réalité, il n'a de cesse de la démanteler et de l'appauvrir, la situation s'aggrave dangereusement dans les lycées professionnels. Personnels et élèves subissent les conséquences désastreuses de la réforme : épuisement, conditions de travail et d'études dégradées, savoir-faire professionnels et gé-

néraux au rabais, perte de sens du métier, déprofessionnalisation des formations... Sa volonté d'imposer l'apprentissage dans nos établissements fragilise nos statuts, dégrade toujours plus les conditions d'exercice de nos métiers et crée de nouvelles difficultés d'organisation pédagogique ».

C'est en ces termes que dans un communiqué commun, les organisations syndicales SNUEP-FSU, SNEP-FSU, CGT éduc'action, sud éducation et CNT éducation ont rappelé que le rejet des poli-

tiques Blanquer est massif dans les établissements et que « ces choix sont d'autant plus contestables que la crise économique exigerait de sécuriser les parcours scolaire et professionnel des jeunes ».

Elles appellent à un véritable plan d'urgence pour la voie professionnelle afin de permettre à tou-tes les jeunes d'accéder à un premier niveau de qualification par un diplôme – ce dernier étant un rempart avéré contre les risques de chômage. ♦

Valérie Sourmaille

Bac 2021

# Des aménagements indispensables

**D**epuis novembre, une organisation des enseignements alternant cours au lycée et travail à distance s'est mise en place dans la plupart des lycées afin de diminuer le nombre d'élèves présentes en même temps dans les établissements.

Mais l'absence de cadrage national conduit à une diversité d'organisations, entraînant une rupture d'égalité entre les élèves. Le SNES-FSU a particulièrement alerté sur la différence entre le privé et le public, un nombre non négligeable de retours de terrain indiquant que le privé était plutôt resté sur un fonctionnement à 100 % en présentiel. Ce fonctionnement va durer au moins jusqu'au 20 janvier.

Les professeur-es font leur possible pour avancer dans les programmes dans les conditions décidées localement et avec une diminution globale des heures de cours, mais au prix d'une charge de travail très importante et d'une pression



Inquiétudes pour le futur baccalauréat.

certaine. Les témoignages d'épuisement professionnel sont nombreux. La FSU soutient les demandes des associations de spécialistes, organisations lycéennes, organisations syndicales dont le SNES-FSU, de reporter les épreuves des enseignements de spécialité en juin, sur la base des programmes limitatifs prévus pour le mois de mars, d'annuler le

grand oral, d'aménager les épreuves prévues en juin (français et philosophie). Il est urgent que des annonces soient faites en ce sens afin de ramener le plus rapidement possible une forme de sérénité chez les personnels et les élèves. Des discussions sur les modalités d'harmonisation du contrôle continu doivent aussi être rapidement engagées pour éviter de revivre l'épisode abracadabrantesque du bac 2020. ♦

Sandrine Charrier

## Semaine de l'EPS

Le SNEP FSU a lancé du 7 au 11 décembre sa semaine de l'EPS, face à l'inaction du gouvernement et en particulier aux constats que les enfants ont perdu 25 % de leurs capacités cardio-vasculaires en quelques décennies et que seulement 6 % des filles et 14 % des garçons pratiquent une activité quotidienne d'au moins une heure. L'accès à la pratique est très inégalitaire tant aux niveaux territorial que social. Un tableau encore aggravé du fait du confinement. Alors le SNEP FSU appelle à agir ! Il met largement en débat 10 propositions parmi lesquelles 4 heures d'EPS de la maternelle au lycée, le doublement des recrutements pendant 5 ans, un plan de construction de 1 000 gymnases et piscines d'ici 2024, le financement du sport à hauteur de 1 % du budget de l'État au lieu du 0,14 % actuel.

## Sondage FSU

# Un système éducatif qui fonctionne mal

**R**éalisé fin novembre auprès de cinq cents parents et d'un millier de personnels de l'éducation nationale syndiqué-es ou non, un sondage de l'institut IPSOS pour la FSU publié le 1<sup>er</sup> décembre, atteste du niveau élevé de défiance des personnels de l'éducation et des parents envers le ministre Jean Michel Blanquer et sa politique.

Ainsi, si 83 % des personnels non enseignant-es et 69 % des enseignant-es se disent satis-

fait-es de leur métier, 59 % des professeur-es estiment que le système éducatif fonctionne mal. Ils et elles sont même 69 % à estimer que les réformes mises en œuvre depuis trois ans sont inutiles pour les élèves, 68 % qu'elles vont dans le mauvais sens, 68 % aussi qu'elles aggravent leurs conditions de travail.

Si les personnels attendent une autre politique en matière

de revalorisation salariale et de création de postes, 77 % des enseignant-es et 56 % des personnels non enseignants, estiment que leurs attentes ne seront pas prises en compte par le ministre.

Les réponses des parents d'élèves interrogés rejoignent, même si c'est dans une moindre mesure, celles des personnels : 51 % ne font pas confiance au ministre pour répondre à

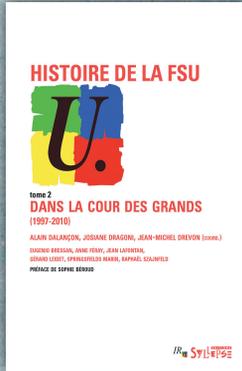
leurs attentes. Ils et elles sont 50 % au collège et 53 % au lycée à juger que les réformes vont dans le mauvais sens.

Ce sondage renforce la légitimité de l'expression de la FSU qui, face au discrédit du ministre actuel dans l'ensemble de la communauté éducative, interroge publiquement sa crédibilité à continuer d'être l'interlocuteur des personnels. ♦

Valérie Soumaille

# DES LIVRES POUR LA RENTRÉE

à lire gratuitement en ligne : <http://institut.fsu.fr>



Coordonné par  
Alain Dalançon,  
Josiane Dragoni,  
Jean-Michel Drevon



Coordonné par  
Christian Laval,  
Francis Vergne



Frédéric Grimaud

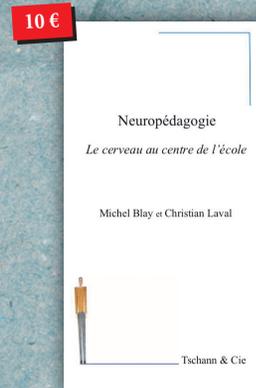
## à commander en ligne ou par courrier



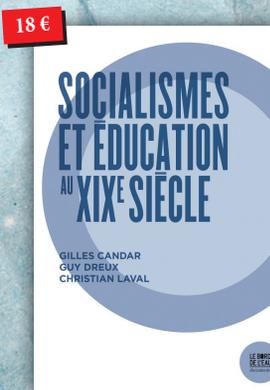
Anicet Le Pors,  
Gérard Aschieri



Coordonné par  
Martine Boudet



Michel Blay,  
Christian Laval



Gilles Candar, Guy Dreux,  
Christian Laval



Évelyne Bechtold-Rognon



Gilles Candar, Guy Dreux

# Culture : 2020, année « horribilis »



Dossier réalisé par :  
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,  
Matthieu Leiritz, Marie-Rosé Rodrigues-Martins,  
Valérie Soumaille.

© TRÉVIERS/ANJA

**C'est la douche froide pour le monde de la culture. L'exception culturelle française maintient les structures mais les actrices et acteurs sont en colère.**

**P**rêts à rouvrir le 15 décembre, les lieux culturels resteront finalement fermés jusqu'au 7 janvier. Le verdict est tombé jeudi 10 décembre. S'appuyant sur les derniers chiffres du ministère des Solidarités et de la Santé, Jean Castex a annoncé la fermeture prolongée des lieux alors qu'aucun foyer de contamination n'a jusqu'alors été mis en évidence dans un lieu culturel. Au-delà des conséquences économiques et sociales pour le secteur, c'est bien la preuve du désintérêt du gouvernement pour ce dernier qui est

faite. Alors que les lieux culturels n'avaient pas ménagé leurs efforts pour respecter les protocoles sanitaires scrupuleusement lors du déconfinement de mai, cette annonce plonge les professionnel·les dans un état de sidération. Car lorsqu'un établissement est fermé, qu'un spectacle est annulé, c'est toute la chaîne de travail qui se trouve désorganisée (distribution, exploitation, presse...). La destruction du volume d'activité et d'emploi pour le secteur est sans précédent. Les artistes et technicien·ne·s intermittent·e·s du spectacle, les autrices et les auteurs connaissent

...

un appauvrissement généralisé et leurs droits sociaux seront impactés par cette baisse drastique d'activité. Les agent-es du ministère employé-es dans les musées, bibliothèques ou centres d'art sont également impacté-es. Le SNAC-FSU et les organisations syndicales du ministère mobilisent les personnels contre le recours intensif aux contrats, la détérioration des conditions de travail.

De plus, même si les mesures de soutien perdurent grâce à l'exception culturelle française (aides, augmentation du budget et plan de relance) et que les professionnel-les ne sont pas abandonné-es, le public qui n'a pas été au rendez-vous lors du déconfinement, les entrées de cinéma ont chuté de plus de 60 %, risque de ne pas revenir avec ce feuillet d'ouverture/fermeture.

Ce qui laisse entrevoir une période plus qu'incertaine. La culture, un bien essentiel ? Un enjeu de société ? L'École joue un rôle essentiel pour permettre l'accès aux arts et à la culture. La différence de traitement avec le reste des lieux accueillant du public, transports, commerces, révèle le manque d'équité. La colère gronde et depuis l'annonce le monde de la culture se mobilise. Un référé auprès du conseil d'état initié par Charles Berling, comédien et directeur du théâtre de Châteaueuvallon, est en cours pour faire valoir les droits des professionnel-les et des usager-es et la CGT spectacles a invité le monde du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel à des rassemblements partout en France et le 15 décembre Place de la Bastille.

## Une année « interdite »



Depuis le mois de mars, la culture est empêchée de travailler, les festivals ont été annulés, les tournages suspendus, les événements reportés, les salles de cinémas restent vides.

**L**a culture est un secteur d'activité qui a payé un lourd tribut à la crise. On mesure alors combien « l'exception culturelle » française a préservé les équipements, les artistes et les talents. Mais le secteur n'a pas été considéré pour autant comme un « service essentiel » et manque de soutiens.

Depuis le mois de mars, la culture est empêchée de travailler. La longue préparation des créations et des manifestations artistiques ne permettant pas un redémarrage à l'emporte-pièce, les festivals ont été annulés, les tournages suspendus, les événements reportés. « J'ai d'abord été sidéré, parce que c'est l'essence même de notre métier qui est touché, se rassembler. Quand on est dans le service public, on se pose la question du rôle que nous avons dans ces temps-là », explique Thomas Jolly, directeur du théâtre national d'Angers. L'annonce sur-

prise de la non reprise du 15 décembre a d'autant plus suscité grande déception et colère que tout avait été préparé pour rouvrir les lieux de culture.

### L'exception culturelle

L'obstination du gouvernement à ne pas reconnaître l'essentialité de la culture a aggravé le phénomène. L'activité culturelle est durement frappée. Cependant, les scènes nationales et locales ont conservé leur budget. La solidarité s'est manifestée comme aux festivals d'Aix ou d'Avignon où les contrats ont été maintenus.

Pour Laetitia Guidon, directrice des Plateaux sauvages à Paris : « Il n'était pas question de pénaliser les artistes dont les spectacles ont été annulés. Tous ont été reportés ». Pour autant, nombre de créateurs et créatrices qui agissent en dehors

des structures se retrouvent dans des situations insupportables.

Si la culture n'a pas plongé en France comme elle le fait dans les pays anglo-saxons, c'est grâce à l'intervention de l'État qui relève d'une exception culturelle bien française. Comédie française, académies, opéras, bibliothèques, musées, scènes nationales et avancées sur recettes sont emblématiques d'une politique de l'État. Ainsi que le statut, unique en Europe, des intermittent-es. André Malraux, il y a 60 ans, se fixait trois missions : la culture pour le plus grand nombre, la conservation et l'enrichissement du patrimoine, l'aide à la création.

Pour concrétiser ces intentions, des directions régionales (DRAC) sont créées. Avec Jack Lang, naissent entre autres, les Fonds régionaux d'art contemporain, les Centres Chorégraphiques Nationaux, le prix unique du livre, qui permet aux petites librairies de résister à la concurrence. L'État construit Beaubourg, le musée d'Orsay, l'Opéra Bastille, le Quai Branly, le MUCEM... Il investit aujourd'hui Version 2.0 avec le Pass Culture à l'intention des jeunes, action gouvernée par une société à fonds publics.

### Des interventions suffisantes ?

Dans la veine de cette culture d'intervention, le gouvernement a mobilisé plus de 5 milliards d'euros depuis le mois de mars « afin de faire face à l'impact de la crise de la Covid-19 sur les secteurs de la culture et des médias ». 2,9 milliards pour activité partielle, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, exonérations de charges. 950 millions consacrés à préserver les droits des artistes et techniciens du spectacle et de l'audiovisuel jusqu'au 31 août 2021. Mais la chute du chiffre d'affaires du secteur est évaluée à 22,3 milliards d'euros.

Un rapport de l'OCDE du 7 septembre dernier prévient que les lieux culturels bien installés s'en sortiront mieux que les millions de travailleurs et travailleuses indépendant-es et artistes, d'autant que l'activité sera ralentie dans les deux ou trois ans qui viennent. Autant dire que la force publique se situe encore bien en deçà des attentes. ♦

## Luttes au ministère

**C**omposé de plus de 50 % de non titulaires, allant de CDI à des vacances payées à l'heure, le ministère de la culture emploie 24 000 agents de droit public et 6 000 agents de droit privé qui ensemble constituent le service public culturel au côté des quelque 90 000 agent-es des services culturels des collectivités territoriales. Précarité, pressions managériales, conditions de travail détériorées, les sujets de mobilisation sont nombreux.

Le nombre important d'agent-es contractuel-les a fortement mobilisé le SNAC-FSU ces dernières années. Les luttes ont permis d'aboutir à un accord ministériel de dé-précarisation en 2015. Malgré tout, certains établissements publics n'hésitent pas à conduire une politique de réduction des CDI pour atteindre 20 % de CDD, comme c'est le cas à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

La bibliothèque publique d'information (BPI), quant à elle, utilise des jeunes diplômés-es en limitant à neuf mois le contrat, pour des missions d'accueil ou des tâches de rangement. Cette précarité se retrouve dans des musées, comme au MuCEM de Marseille, où sont embauchés-es des auto-entrepreneurs et auto-entrepreneuses dans les emplois de médiation des musées des contrats de type « zéro heures ». Il est inacceptable de ne pas renouveler de contrats à la veille des six années de CDD alors que la loi oblige l'employeur à le faire. Les fonctionnaires sous statut sont eux et elles aussi impactés-es par cette gestion managériale. Ainsi les agent-es de catégorie C se voient contraint-es d'assurer l'ouverture des musées et monuments pourtant fermés.



Les agent-es de catégorie C se voient contraint-es d'assurer l'ouverture des musées et monuments pourtant fermés.

Cette organisation du travail au ministère de la culture était à l'ordre du jour d'un CHS-CT ministériel début novembre. Un CHS-CT auquel a participé la ministre dix minutes, le temps de faire une intervention. Alors que les organisations attendaient des arbitrages de sa part, elle a quitté la séance et le secrétaire général a rejeté en bloc les propositions concernant les plans de continuité d'activité, le maintien de la rémunération à 100 % des agent-es relevant du droit privé placés-es en chômage partiel. L'indignation provoquée par ce mépris affiché a été unanimement exprimée. Le SNAC-FSU et les organisations syndicales se sont toutes positionnées dans un vote en contre. Elles ont dénoncé le virage autoritaire pris. ♦

## Le combat des libraires

Après le premier confinement certains libraires prévoient déjà une fermeture définitive. De mars à mai, les ventes ont chuté de 95 % par rapport à 2019. Contrairement aux autres pans de la culture le marché du livre a immédiatement ressuscité dès la reprise de mai. Les ventes ont bondi de près de 20 % de mi-mai à mi-juillet sans pourtant rattraper 2019. Les libraires ont défendu le caractère essentiel du livre. Pour poursuivre leur activité 1 400 librairies sur 3 300 se sont mises à la vente en ligne, 1 000 de plus qu'entre mars et mai. Pour autant l'offre s'est appauvrie dans la période, les éditeurs et éditrices ayant remis à plus tard les nouvelles publications.

## Intermittent-es

Les artistes et technicien-nés du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel sont engagé-es en CDD pour leur travail de création, de répétition, de production ou représentation. Entre deux contrats, une indemnisation/assurance chômage est accessible à celles et ceux qui se sont ouverts les droits liés au régime de l'intermittence du spectacle, en justifiant d'au minimum 507 heures de travail sur les 12 mois précédant la fin du dernier contrat de travail. Ces droits, valables un an, permettent à 274 000 intermittent-es français de toucher une indemnité calculée en fonction du montant et du nombre de cachets encaissés, un cachet correspondant à 12 heures de travail.

La crise sanitaire ayant entraîné la fermeture de toutes les scènes et salles de cinéma, l'annulation des festivals d'été, concerts et spectacles, les artistes et technicien-nés du spectacle ont été empêché-es de travailler et de cumuler les 507 heures nécessaires au renouvellement de leurs droits à indemnisation. D'abord soulagé-es de l'annonce d'une année blanche prolongeant leurs droits jusqu'au 31 août 2021, toutes et tous savent désormais que l'après sera compliqué et demandent à prolonger l'année blanche jusqu'à un an après la période d'impossibilité de travailler. Ils et elles appellent aussi à ce que des mesures soient prises immédiatement pour que des fonds soient débouqués de toute urgence pour financer un travail de création et de répétition afin que, payé-es, ils et elles génèrent comme à l'accoutumée leur protection sociale en cotisant aux différents organismes. Cette reprise du travail permettrait, à terme, de donner des spectacles sur les scènes de tout le pays, dès que possible.



# La relance, c'est pour 2021 ?



**Le plan de relance, avec 2 milliards d'euros complémentaires, devrait permettre de soutenir le patrimoine, l'emploi, de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création.**

**C**omment relancer le secteur d'activité qui a été le plus touché par les confinements ? D'abord en comptant sur le dynamisme et la créativité de ses acteurs. Ensuite en lui donnant les moyens. Avec un chiffre d'affaires de 97 milliards d'euros le poids de la culture était estimé à 2,3 % du PIB avant la pandémie. Secteur durement frappé par le confinement, avec une perte estimée à 25 % du chiffre d'affaires pouvant atteindre 72 % dans le spectacle vivant et 36 % dans le patrimoine par rapport à 2019, il devra composer avec le budget 2021 et les 2 milliards du plan de relance qui y seront consacrés. Seront-ils suffisants pour éviter la catastrophe ?

L'évaluation de l'impact de la crise sur chaque secteur aura déterminé l'augmentation de 167 millions d'euros pour le budget 2021 sur lequel « s'arrimera », selon la ministre de la Culture, le plan de relance complémentaire : 856 millions d'euros d'aides spécifiques pour la Culture, 949 pour « l'année blanche » de l'intermittence et des aides transversales (activité partielle, exonérations de charges sociales, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État).

### 2 milliards pour la relance

Le plan de relance, avec 2 milliards d'euros complémentaires, devrait

permettre de soutenir le patrimoine dans les territoires (614 millions), l'emploi (113 millions), de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création (426 millions), ainsi que de consolider nos grandes filières économiques culturelles (428 millions). Pour les festivals, dont les programmes se construisent très en amont, la ministre a annoncé un plan d'aide à la billetterie de 100 millions d'euros et un « fonds Festivals » de 10 millions pour 2020 et cinq pour 2021. Grâce aux aides de l'État pour le secteur, exception française dans les mesures prises par les gouvernements, il y a eu une possibilité de reprise de l'activité culturelle. Grâce au maintien des budgets, les musées et centres d'art ont pu rouvrir leurs portes. Le maintien des subventions a permis aux salles de spectacle de fonctionner. Le fonctionnement des cinémas est dû au centre national du cinéma et aux avances sur recettes.

### Un secteur pas concerté

Mais malgré ces mesures de soutien, la culture est à genoux et craint de ne pouvoir se relever si le public ne revient pas. Le report jusqu'au 7 janvier de la réouverture des lieux culturels est un coup rude. Le public inquiet n'a pas été au ren-

## Le Pass culture est lancé

Depuis novembre 2019, dans 14 départements, chaque jeune de plus de 18 ans peut demander l'octroi d'une enveloppe de 500 euros via une application à dépenser en spectacles, visites, cours, livres, musique... 135 000 jeunes sont éligibles. Le gouvernement souhaite généraliser ce Pass d'ici 2022. Le projet de loi de finances 2021 propose une majoration des crédits de 20 millions d'euros pour un total de 59 millions. L'application fait débat. Fin septembre, environ 115 000 jeunes avaient activé leur Pass avec de fortes disparités territoriales et en moyenne seuls 150 euros ont été utilisés. De plus alors qu'il est destiné à rencontrer les jeunes éloignés de la culture, les utilisatrices sont à 91 % des étudiantes ou lycéen-nes, contre 9 % seulement des actifs et actives, apprenti-es, demandeur-euses d'emplois.

dez-vous entre les deux confinements. De juin à septembre, la fréquentation dans les cinémas a enregistré une baisse de 69 % comparée à 2019. Pour les réseaux nationaux et territoriaux des arts visuels (centres d'art, musées...) « *les outils numériques sont utiles et complémentaires... mais ne peuvent se substituer à la rencontre physique avec l'œuvre...* ». Les lieux ont su d'adapter et mettre en place des protocoles rigoureux amenés à évoluer. Cette décision de réexamen de la situation le 7 janvier est considérée comme un mépris par les professionnel-les de la culture qui n'ont été à aucun moment invitées à participer aux discussions. Leur expertise a été délaissée au profit des décideurs autorités sanitaires et administratives. Pour David Gravouil secrétaire général du FNSAC-CGT, « *le gouvernement traduit une volonté d'empêcher les citoyens d'avoir une vie culturelle essentielle pour la démocratie et de privilégier la numérique plutôt que ce qui rassemble* ». ♦

# L'École est culture

**O** L'Éducation nationale joue un rôle essentiel pour la lecture des différentes formes culturelles, leur diffusion, leurs développements.

L'accès au théâtre, au cinéma, à la musique, à la danse, la fréquentation des musées, des concerts... est lié au lieu de vie, aux revenus, et au capital culturel de la famille, comme le montrent de nombreuses études.

L'approche et la découverte des arts ne peuvent être laissées aux hasards des rencontres, renvoyées à une volonté individuelle ou réservées de fait à une élite: l'éducation de l'écoute, du regard, du rapport au corps que différentes pratiques artistiques et culturelles permettent de travailler est essentielle.

Donner à tous les jeunes des enseignements fondés sur des pratiques, des activités de création, travaillant sur des concepts et des savoirs est une des missions essentielles de l'École qui joue un grand rôle dans cette démocratisation de l'accès aux pratiques artistiques et culturelles. Bien au-delà, ces enseignements sont précieux, par ce qu'ils apportent dans l'estime de soi, par la confiance en soi qu'ils savent faire renaître ou conforter.

Il faut du temps, des programmes sortant du dogme des fondamentaux ou des compétences « transversales », une formation disciplinaire solide des enseignant-es, des conditions de travail adéquates, des partenariats construits avec

L'École joue un grand rôle dans la démocratisation de l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.

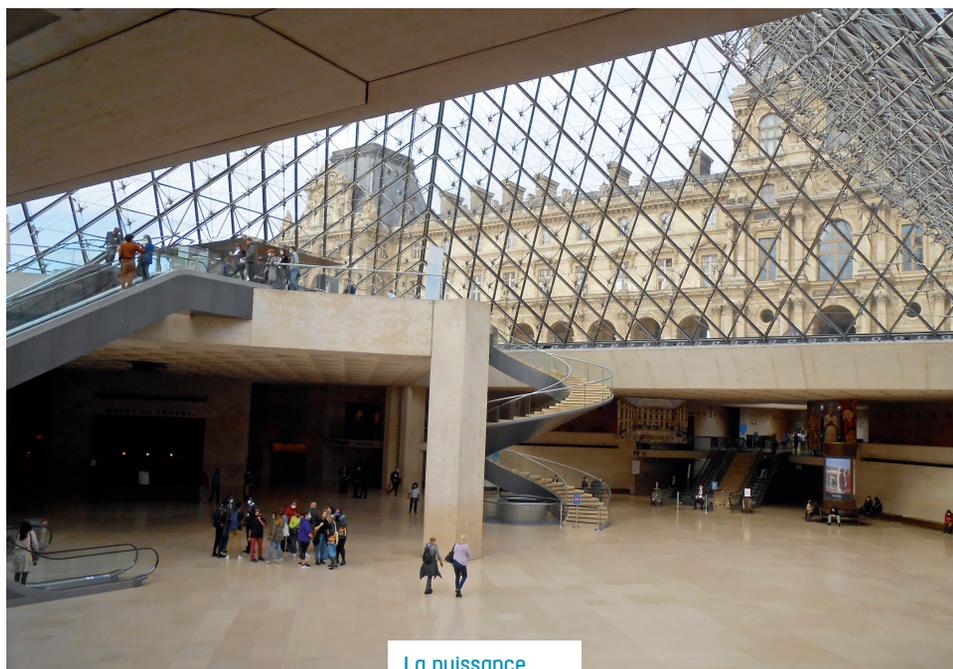
des structures culturelles, des rencontres avec des artistes... pour permettre à tous les jeunes d'accéder à la culture artistique dans toutes ses dimensions et toute sa diversité.

L'évolution considérable des pratiques culturelles, des conditions d'accès aux œuvres et aux contenus culturels, notamment grâce aux outils numériques et aux réseaux sociaux, la culture du divertissement, rendent d'autant plus nécessaire que les jeunes puissent accéder à une culture commune ouverte et émancipatrice leur permettant, au-delà de la construction de la personne, de « *faire société* ».

À l'opposé d'une vision utilitariste de l'École, la FSU a développé depuis plus de 20 ans la notion de « *culture commune* » et s'inscrit résolument dans l'absolue nécessité de faire de cette culture l'objectif premier, l'horizon, des contenus d'enseignement. Tout enseignement doit permettre « *une mise en culture* » des savoirs c'est-à-dire être inscrit dans l'évolution de la pensée humaine, les questions sociales, humaines, culturelles qu'il a soulevées, les polémiques, voire les ruptures, qu'il a suscitées. Il s'agit bien de ne pas enseigner les concepts et les savoirs comme on visite un musée, mais bien de les rendre vivants, de montrer ce qu'ils changent dans l'appréhension du monde, de l'Autre, ce qu'ils produisent de commun, d'universel. ♦



# En France : la culture comme enjeu démocratique



© PHILIPPE PIAU

**L**e système hospitalier chancelle ? L'école vacille sous les coups du covid ? Le « modèle » français aurait vécu ? Pas si vite ! La France culturelle résiste, grâce à un système reposant largement sur le soutien financier public, comme en Allemagne, et contrairement aux pays anglo saxons.

Si le monde de la culture souffre énormément dans cette période de confinement, si les protestations se font chaque jour plus fortes pour réclamer la réouverture des salles de spectacles de toutes natures, il n'en reste pas moins vrai que la puissance publique, certes imparfaitement, certes inégalement entre grandes et petites structures, entre secteur public et privé, continue à subventionner largement la création. Héritage d'une histoire longue, celle des monarques qui par goût, par intérêt aussi, s'attachaient à choyer les artistes pour mieux les contrôler et les assigner à la défense de la gloire royale, à Versailles ou à l'Élysée, l'engagement de l'État dans la défense des activités culturelles évite sans doute aujourd'hui le pire. De Malraux à Jack Lang, la Cinquième Répu-

**La puissance publique, certes inégalement entre grandes et petites structures, entre secteur public et privé, continue à subventionner largement la création.**

blique s'inscrit dans ce sillon à la fois protecteur – et parfois étouffant – par exemple par l'invention de la taxe additionnelle, perçue sur chaque entrée de cinéma, et qui permet que les blockbusters financent des créations plus exigeantes. De la même façon, personne ou presque ne conteste, dans une

situation financière pourtant tendue, le choix par les collectivités locales de continuer à soutenir financièrement le monde de la culture, les grandes institutions là encore davantage que les petites compagnies ou structures locales. La politique culturelle devient d'ailleurs toujours davantage un enjeu des programmes électoraux locaux, certaines municipalités, posent « la question d'une démocratisation culturelle inachevée et défendent une culture pour tout le monde qui, selon leurs détracteurs et détractrices, se ferait au détriment des grandes institutions nées de la décentralisation culturelle ».\*

Il ne s'agit pas d'une exception française : l'Allemagne a également très vite réagi au printemps dernier, avec l'attribution d'une prime de 9 000 à 15 000 euros aux créateurs et créatrices, micro entreprises et travailleurs et travailleuses indépendants. En juin, l'État fédéral a débloqué un plan national de 1 milliard d'euros, qui vient s'ajouter aux subventions très généreuses des Landers. ♦

\* Carole Desbarat, Emmanuel Laurentin, « Culture : changer de braquet », Esprit, septembre 2020, page 42.

## Le modèle anglo-saxon : vends ou crève !

Ce n'est pas en France, espérons-le, que l'on verrait cela : la Royal Academy of Arts envisage de vendre un marbre de Michel Ange pour éviter de licencier 150 personnes. À New-York, depuis le début de la crise sanitaire, une quarantaine de théâtres de Broadway et le Metropolitan Opera ont fermé leurs portes au moins jusque mai 2021. Le Brooklyn Museum a vendu, pour éviter la faillite, un tableau de Cranach près de 51 millions de dollars...

Car dans les pays anglo-saxons, l'État s'occupe peu de culture, le modèle y repose sur l'argent privé, le mécénat et la billetterie. Autant de piliers aujourd'hui défallants. 2,7 millions d'emplois, un tiers du secteur, ont été supprimés aux États-Unis entre avril et juillet. Les lieux culturels américains ont réclamé 4 milliards de dollars à l'État fédéral, ils ont obtenu de l'administration Trump... 150 millions.



© THE GERSHWIN

# Laurence de Magalhaes : « Ce que nous voulons c'est rouvrir »

La codirectrice du Monfort théâtre à Paris ne cache ni sa tristesse ni sa colère après les efforts faits par la profession pour mettre en œuvre des protocoles protecteurs.

## Comment en tant que directrice de lieu culturel vivez-vous cette époque ?

C'est un coup de massue qu'on vient de recevoir. Je suis très choquée par le discours de Jean Castex du 10 décembre. Une nouvelle fois la profession n'a pas été concertée. On nous calme à chaque fois avec des mesures financières, mais ça ne suffit pas. Ce que nous voulons c'est rouvrir. On nous dit qu'on n'est pas essentiels à la nation, mais qu'on a un rôle social. Qui le 31 décembre reçoit les SDF, les femmes battues, les migrants ? Ce sont nos théâtres. À Paris et dans les grandes villes, plein de gens sont seuls et n'ont même pas les moyens de se payer un restaurant. Nous, nous proposons nos places à 10 euros, et à 5 euros pour les associations. Que vont faire ces gens-là cette année ?

Il faut arrêter de penser que les gens qui vont au théâtre sont riches, nous avons beaucoup d'abonnés smicards qui mettent tout leur argent dans la culture. Parce que c'est un moment de sécurité, où ils se sentent bien, où ils parlent avec des gens. Je pense à eux. Il ne leur reste que les supermarchés et les lieux de culte.

## Vous êtes au plus près des créateurs, des artistes que vous programmez, comment vivent-ils ces annulations ?

Nous les avons très souvent au téléphone. J'appelle David Lescot tous les jours. Même si c'est un metteur en scène solide, que ses créations tournent, il avait les larmes aux yeux. Il a annulé 68 représentations. Le spectacle qu'il devait jouer chez nous avait déjà été perturbé aux Abbesses en raison des manifestations parisiennes, beaucoup de professionnels n'ont pas pu se déplacer. Aujourd'hui comédiens et techni-

ciens sont chez nous, le décor était monté, c'est un spectacle idéal pour les fêtes, qui donne la banane. Nous étions pleins, il y avait même des listes d'attente. Ne pas offrir ça à notre public me rend très malheureuse, David aussi. Je trouve ça injuste, on n'est pas pire que les Galeries Lafayette.

## Vous avez le sentiment d'une injustice...

Il y a quand même trois discours : le premier qui dit que ça peut être dangereux de venir dans nos salles. Alors que tous les médecins ont expliqué qu'avec un masque, rester moins de trois heures, dans une salle hyper ventilée, où on ne se parle pas, où on ne bouge pas, n'a rien de dangereux. Une heure plus tard, Roselyne Bachelot dit : c'est le flux que ça occasionne. Il n'y a pas des millions de gens qui viennent dans nos théâtres. Le troisième argumentaire est encore plus lamentable : on vous ferme en décembre pour que vous puissiez ouvrir en janvier. On sait que c'est faux puisqu'en janvier il y a les fêtes, que les gens sortiront, que le Covid va énormément circuler, qu'on n'aura les résultats que fin janvier, avec des chiffres de contamination en hausse, donc on n'ouvrira pas en février. C'est absurde, je pensais qu'ils feraient l'inverse : ouvrez les théâtres quinze jours, ça va faire du bien à tout le monde, et on fait un point. Je pensais qu'ils auraient l'intelligence d'offrir ça.

## Les créateurs et acteurs de l'art vivant ont-ils été correctement protégés ?

De nombreuses compagnies vont mourir. Les gens qui sortent des écoles cette année n'auront pas de visibilité avant deux, trois ans parce que ça va bouchonner. Tout une catégorie d'artistes va être sacrifiée.

« De nombreuses compagnies vont mourir. »



© JEAN-LUC CORNÉ

On va aider les grosses structures, les opéras, la Comédie-Française, et c'est tant mieux, mais les autres structures ne vont pas tenir. Même nous le Monfort. Nous sommes un lieu de la Ville de Paris, elle nous a bien aidés mais elle ne pourra pas le faire indéfiniment.

## Comment voyez-vous la reprise ?

J'ai peur. J'étais confiante au premier confinement, me disant que ça allait passer. Là on ne voit pas la fin. On est déficitaire, on va l'être encore l'an prochain. Donc on prendra moins de spectacles pour éponger nos dettes. Il n'y aura pas de licenciements dans l'équipe permanente, mais au lieu de prendre 40 spectacles on n'en prendra que 20. C'est encore les compagnies qui vont en pâtir. Et on ne prendra plus les productions avec 17 comédiens sur un plateau, elles ne tourneront plus que dans les grands lieux. La répercussion va être longue, sur plusieurs années. C'est une évidence. ♦

Achats

# Les modes de consommation : évolutions pas révolution

**L**es modes de consommation ont-ils changé pendant la crise ? Les différentes études montrent plutôt une accélération des tendances déjà à l'œuvre.

Bien manger, dormir, prendre soin de soi. Les réponses à ces besoins vitaux, passés au premier plan en période de confinement, se sont accompagnées d'une forme de frugalité. Si celle-ci a été quelque peu forcée en l'occurrence, elle semble bien correspondre à une évolution de fond en France pour une partie des ménages. En 2013 déjà, des travaux du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CRÉDOC), montraient une évolution vers une limitation volontaire de la consommation « en lien avec la montée des valeurs liées au développement durable et avec la crise financière de 2008 ».

Tendances confirmées par d'autres enquêtes en 2018 et 2019 en particulier chez les plus diplômés, qui souhaitent consommer moins et

mieux et réaliser des achats plus réfléchis et plus en phase avec les principes du développement durable. Au-delà de ce cercle, 44 % des personnes interrogées affirment être totalement en accord avec le fait de mener une vie simple et de ne pas acheter d'articles qui ne sont pas nécessaires. La crise de la Covid-19 ne dément pas cette tendance : en avril 2020, 60 % ont eu l'impression de faire des économies en consommant moins, en hausse de 15 points en six ans.

### L'usage plutôt que la propriété

Ce qui est mis de plus en plus en avant est l'usage des objets consommés plutôt que leur possession. Achats d'occasions ou pratiques de partage remplacent de plus en plus souvent l'achat pour les vêtements, l'électroménager ou encore l'automobile. D'ailleurs le chiffre d'affaires des hypermarchés a reculé de plus de 3 % depuis 2010, du fait du



recul des produits non-alimentaires. La démarche de la réparation et de la location d'objets, à laquelle s'est converti SEB, le célèbre fabricant de cocottes-minute, entre aussi dans cette logique de l'anti-gaspillage pour une population plus fragilisée, alors qu'elle était jusqu'alors plutôt partagée par les catégories sociales plus aisées ou plus diplômées. Cette tendance de fond, que l'on retrouve aussi dans des ateliers associatifs de réparation de vélos, va rebattre les cartes de la production. Le travail du CRÉDOC mon-

tre que « la part de consommateurs jugeant l'usage d'un bien ou d'un service plus important que sa possession est passée de 65 % en 2010 à 76 % en 2019. Une progression de 11 points ».

### Un nouveau à l'alimentation

L'alimentation fait aussi l'objet de comportements de consommation plus réfléchis, pour manger mieux, et plus respectueux de l'environnement et de la condition sociale des personnes qui travaillent à sa production. L'alimentaire est le seul poste à avoir progressé au sein d'une demande intérieure d'un tiers à la normale pendant le confinement. Avec de moins en moins de viande, plus de légumineuses et de produits issus de l'agriculture biologique. Avec la crise, le critère d'achat « produit régional » reste au plus haut avec 75 % de consommateurs déclarant être fortement incités par ce critère contre 54 % en 2008. Le fait que le produit soit issu de circuits courts reste lui aussi élevé avec 76 % de consommateurs déclarant être incités

## Amazon dévaste tout



6,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires en France. Au deuxième trimestre, c'est le premier magasin en ligne sur les produits culturels ainsi que sur la mode, l'électroménager, la beauté-santé, les jeux et jouets, les meubles et la décoration. Très largement critiquée pour son management agressif, ses abus de position dominante, ses stratégies d'optimisation fiscale et l'impact écologique de ses activités de livraisons, Amazon domine la vente en ligne en France avec 21 millions de clientes et clients. Sans boutique physique, ni comptoir de vente, le géant américain a déstabilisé, les uns après les autres, les acteurs traditionnels de la grande

distribution. Transporteur logistique, affrèteur, hébergeur dans le Cloud, organisateur de place de marché pour 11 000 PME dans l'hexagone. Le géant ne cesse de grandir, qui refuse de donner son chiffre d'affaires du Black Friday, dont on sait que c'est le plus élevé de toute son histoire.



Les galeries commerciales, malgré de grands efforts de rénovation, ne parviennent pas à endiguer le flot Amazon.

« beaucoup ou assez » par ce critère contre 74 % en 2018 » précise le CREDOC. « L'achat local est valorisé par les Français pour des raisons écologiques comme réduire le temps de transport des produits consommés, socio-économique pour favoriser l'économie et protéger les emplois, ou culturel avec une préférence pour les produits français ou régionaux. »

Des tendances elles aussi à l'œuvre depuis des années, et peut être confortées durablement par la crise. « Les magasins bios spécialisés (Biocoop, Naturalia, La Vie Claire, Bio C'Bon, Naturéo...) voient notamment leurs ventes croître » indique Nielsen-France. En 2019 plus de 6 % de la consommation alimentaire des ménages était consacrée aux produits bio. En augmentation constante.

Les modes de consommations pour l'achat à la ferme ou à l'AMAP sont aussi en

évolution permanente. Car la possibilité de commander sur des sites de vente en ligne, de se faire livrer à domicile ou de récupérer des produits au distributeur n'a pas attendu le virus...

### Le « Click and Collect » s'impose durablement

Pour autant « certains consommateurs qui n'utilisaient pas internet pour leurs achats du quotidien auront pris de nouvelles habitudes pendant le confinement, et seront durablement convertis pour une partie de leurs achats. Ce sont notamment la livraison de produits bio, de produits frais issus de circuits courts qui vont bénéficier de la crise actuelle pour capter de nouveaux adeptes » souligne Marc Lolivier, de la Fédération du E-commerce et de la Vente A Distance.

Le « Click and Collect » a fait beaucoup d'émules. Les commerces de proximité s'y sont mis pour vendre vêtements, jouets, livres, décoration, fleurs... et aussi déguster les menus de restaurants. E-commerce où évoluent petits et

## Pascale Hébel

« 70 % des Français pratiquent l'e-commerce »



Pascale Hébel est directrice du Pôle Consommation et Entreprise du CREDOC.

### Quels changements sur les façons de consommer des Français ?

Depuis deux-trois ans, on observe une prise de conscience écologique de plus en plus partagée qui conduit 30 % des consommateurs aisés, vivant à la campagne, plutôt dans la force de l'âge, âgé de plus de 50 ans, à développer la simplicité volontaire. Ce concept se définit par le choix d'achats réfléchis, l'évitement du gaspillage, le choix des circuits courts ou du fait maison. Mais la Covid a fragmenté encore plus la population. Le comportement de simplicité volontaire n'est pas partagé par tous même si la Covid a accentué la prise de conscience qu'il était possible de consommer moins sans pour autant être moins heureux. D'autres consommateurs ont envie de consommer qu'ils soient jeunes et avec moins de moyens, d'acheter en comparant les prix du fait de difficultés économiques. On a assisté à une frénésie d'achats compulsifs au sortir du confinement. On peut noter aussi un recul des achats bio. Les consommateurs engagés qui sont prêts à payer plus cher sont moins nombreux en 2020 qu'en 2019.

### Comment voyez-vous l'avenir ?

L'acte de consommation sera plus contrôlé et moins influencé par les communications incitant à posséder plus d'objets. La saturation est omniprésente pour tous ceux qui sont favorisés et qui ont un certain âge. Le développement des achats de seconde main, de réparation, du troc, la revente d'objets ou encore la location est de plus en plus fort ces derniers mois et il s'accroît avec la baisse de pouvoir d'achat. Le choix d'aller vers des produits plus vertueux que ce soit sur les implications pour la santé pour soi, la santé de la planète ou la santé animale sera mis à mal par les tensions budgétaires dans les classes moyennes, mais les gestes tournés vers les acteurs de son territoire se développeront dans les régions les plus avancées sur la consommation durable. La recherche du prix bas s'accroîtra car elle est intrinsèque à la consommation des jeunes générations. Mais elle n'est pas incompatible avec une démarche plus économe.

### Quid du e-commerce ?

La révolution la plus importante de notre époque est la digitalisation de tous les métiers qui s'est développée trois fois plus vite avec la Covid. Elle conduit à une diffusion très rapide du télétravail et donc à un déplacement des lieux d'achats et bien sûr à une hausse phénoménale du e-commerce. Avant la Covid le taux d'utilisateurs du e-commerce stagnait autour de 60 % depuis 3 ans, et en 6 mois on est passé à 70 % des Français qui utilisent Internet pour faire leurs achats. Les modifications les plus importantes concernent avant tout la façon d'acheter au bénéfice des commerçants de proximité et des plateformes internet.

gros poissons. Les Français es plaçaient déjà fin mars en tête des marques non alimentaires qu'ils jugeaient les plus utiles, Amazon ou Netflix, aux côtés de La Poste, selon un sondage CSA. Le futur de la distribution sera « *phygital* »

ou « *omnicanal* », estiment les spécialistes. Plus question d'opposer e-commerce et magasins « *en dur* », la crise a poussé les différents acteurs à accélérer leur transformation digitale. 💧

Pierre Garnier

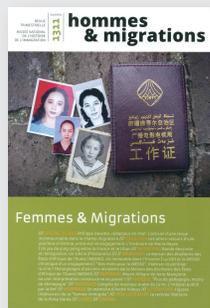
## Africa2020, une saison très particulière

La Saison Africa2020 débutera en décembre, crise sanitaire oblige. Six mois ne seront pas trop longs pour tenter de « *comprendre le monde d'un point de vue africain* », objectif fixé par N'Goné Fall, commissaire de la manifestation qu'organise chaque année l'Institut Français. Déterminée à donner sa dimension contemporaine à l'entité Afrique, N'Goné Fall doit avant tout prendre à revers les préjugés induits par la méconnaissance du continent. C'est l'esprit d'entreprise, d'innovation, de la science et de l'art qui dominera. Et comme tout est symbole, c'est depuis la Cité des sciences et de l'industrie que le projet a été présenté. La commissaire y était entourée de « *ceux qui font bouger l'Afrique* ». Bruno Maquart, le président d'Universcience et hôte de la cérémonie a salué l'initiative « *d'inclure la science au sein de la grande famille de la culture* ». « *Les femmes représentent 50 % de la population d'Afrique* », rappelle N'Goné Fall. 22 professionnelles ont mené pour la saison des projets réunissant des femmes et couvrant le spectre art, sciences, entrepreneuriat. Pour la chanteuse Angelique Kidjo, marraine de la saison, « *C'est difficile de faire comprendre l'Afrique. L'oralité avec laquelle nous avons grandi, je l'ai transcrite dans mon travail. Je suis conteuse de l'histoire des femmes africaines.* » L'Éducation Nationale est partenaire à travers des outils pédagogiques pour les enseignants du primaire. « *Pour que l'art africain ne se résume plus à des masques* » commente un conseiller pédagogique. Africa2020 a été conçue comme une plateforme collaborative dans laquelle « *c'est l'Afrique qui se raconte* ». Avec plus de 200 rendez-vous dans l'Hexagone et Outre-Mer, la saison promet d'être dense et diverse.



## Les femmes dans la migration

La revue Migrations société, qu'édite le musée de l'Histoire de l'immigration, propose un dossier sur le rôle des femmes issues de l'immigration dans les mouvements sociaux, une féminisation peu étudiée par les sciences sociales. Le dossier donne la parole aux chercheuses, militantes, écrivaines, journalistes, mais aussi aux femmes artistes, présentes ou non dans la collection d'art contemporain du musée, qui s'expriment à travers des interviews, analyses et autres commentaires.



## Gerardmer, fantastique et virtuel

À Gérardmer on ne joue pas avec l'incertitude, on préfère l'anticipation. Son festival du film fantastique saute le pas : en 2021, il sera intégralement en ligne, du 27 au 31 janvier. Dématérialisé mais intégral, toutes les sections de la manifestation seront accessibles en 1 clic. Et les films seront visibles via une plateforme dédiée, développée par ses partenaires, Festival Scope et Shift72.



## Prix du cinéma européen

Drunk, le magnifique long-métrage de Thomas Vinterberg, est le grand gagnant des 33<sup>e</sup> European Film Awards. Lors de la cérémonie diffusée virtuellement en direct de Berlin, Drunk a remporté quatre des cinq prix pour lesquels il était en compétition (meilleur film, meilleur réalisateur, meilleur acteur et meilleur scénario). Le film succède à *La Favorite* de Yórgos Lánthimos, tandis que la réalisatrice Agnieszka Holland succède à Wim Wenders qui quitte l'Académie du cinéma européen, après plus de 25 ans de présidence.



## L'opéra chez soi

Peu de gens ont les moyens d'aller à l'opéra, pourtant en fin d'année les spectacles de l'Opéra de Paris font rêver. En décembre, les concerts et récitals du Palais Garnier, les opéras Carmen, La Traviata et La Bayadère à Bastille ont dû être annulés. L'institution a pris l'initiative de lancer le 8 décembre sa plateforme en ligne, « *L'opéra chez soi* ». Le 13 décembre, à 14 h 30, les internautes pouvaient découvrir une première captation de La Bayadère, le ballet de Nourevv.



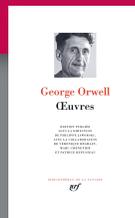
## Angoulême en été

D'habitude la bande dessinée fait l'actu en janvier. Le festival d'Angoulême, avec son palmarès, ses expositions, ses hommages internationaux, ses auteurs iconiques, ses nouveaux talents, ses dessins surtout, célèbre alors le 7<sup>e</sup> art... et un secteur qui représente 16 % de la vente de livres en France. Après une année 2020 de la BD bousculée par la crise sanitaire, la 48<sup>e</sup> édition la prolongera du 24 au 27 juin. En réinventant l'événement, à Angoulême mais aussi en ligne, sous la houlette d'une nouvelle direction artistique, composée de Sonia Déchamps et Fred Felder.



## Orwell, le grand retour

George Orwell, illustre pour son roman *1984*, est plus que jamais d'actualité. Serait-ce parce que ce que l'écrivain britannique décrit en 1948 comme une vision du futur est devenu réalité ? Il est vrai que son invention de *Big Brother* est prophétique, mais son œuvre a de multiples facettes, que Gallimard publie dans un tome de la Pléiade commandé à Philippe Jaworski. La plupart des textes choisis, inédits en langue française, « *dessinent une certaine cohérence, en montrant un itinéraire, le parcours d'un écrivain, ses prises de conscience politique successives, ses expériences et ses engagements* » défend Philippe Jaworski. À noter également une biographie en BD de Pierre Christin montrant la vie hors norme de l'écrivain (Dargaud).



# Cinéma : Salles VS streaming

**P**our reprendre leur activité, les cinémas ont besoin de films grand public. Pas facile quand les majors comme Warner, Disney ou la plateforme Netflix préfèrent sortir leurs films en VOD.

Les cinémas avaient connu une fréquentation exceptionnellement haute en 2019 : plus de 213 millions d'entrées en salle. La chute due au confinement n'en a été que plus brutale. La seule chance des cinémas aurait été une réouverture attirant un public plus important que l'année d'avant. Ce ne fut pas le cas. De juin à septembre, la chute atteint 69 % par rapport à 2019. Le public n'est pas venu faute de programmation alléchante. En cause : le nouveau goût des majors du cinéma pour la Vidéo on Demand (VoD), les plateformes de streaming.

C'est dire si les choses ne s'annoncent pas flamboyantes pour les années à venir. Warner Bros, par exemple, prévoit pour 2021 de sortir ses films simultanément en salle et sur sa plateforme en ligne HBO Max.

## La chronologie des médias bouleversée

La chronologie des médias, qui organise l'ordre et le délai de sortie des films, s'en voit alors chamboulée. Le délai initial après l'exploitation en salle d'un film est de 4 mois pour la vente et location de support vidéographique (DVD, Blu-ray, VHS...), de 36 mois pour la sortie sur une plateforme de VoD (Netflix, Amazon Prime, Disney+...). Elle avait déjà été perturbée par l'article 17 de la Loi instaurant l'état d'urgence sanitaire, qui octroyait au Président du Centre National du Cinéma (CNC) la décision de réduire les délais de la chronologie des médias pour les films encore en salle à la fermeture des cinémas.

En faisant sortir leurs films immédiatement en ligne, Warner Bros menace la réouverture et le bon fonctionnement, si ce n'est l'existence même, des salles de cinémas. Ils ne sont cependant pas les



**Les cinémas fermés, les films passent sur nos écrans personnels.**

premiers, Netflix diffuse des exclusivités « Netflix Originals » depuis *Pee-wee's big holidays* en 2016. La plateforme avait commencé par produire des séries avec *House of Cards* en 2013 et ne s'est depuis pas arrêtée, faisant appel à des grands noms du 7<sup>e</sup> art tels que les frères Coen avec *La Ballade de Buster Scruggs* en 2018 et Martin Scorsese en 2019 avec *The Irishman*. De même pour David Fincher en 2020 et Guillermo del Toro en 2021.

## La désertion des blockbusters

De son côté, Disney, particulièrement affecté par la pandémie mondiale, a déjà

commencé à sortir ses films directement sur Disney+ avec son live-action *Mulan*, visible sur la plateforme pour 30 dollars en plus des tarifs d'abonnement. L'absence de frais de sortie en salle a permis à l'entreprise d'en conserver tous les bénéfices. La firme prévoit de réitérer l'expérience pour Noël avec son nouveau film d'animation *Soul*.

Les majors d'Hollywood ont décidé de décaler la sortie de tous leurs blockbusters, alors que seuls les films américains et parfois français attirent encore le public dans les fauteuils rouges. Sans blockbusters à la clé, les salles obscures ne tournent pas. Ne plus sortir les films en exclusivité au cinéma pourrait les tuer. ♦

Élisabeth Pan

## Le streaming explose

2020 confirme la place importante du streaming, qui, d'après les chiffres du CNC, passe de 68 millions d'euros de chiffre d'affaires en fin mars à 130 millions fin avril. Le marché français, toujours d'après ces chiffres, a augmenté de 52 % en 7 mois. Il n'en va pas de même pour la billetterie des salles obscures. À zéro pendant les mois de confinements, les cinémas sont restés vides pendant l'été. Juillet qui est habituellement un mois assez riche n'a connu que 4,78 millions d'entrées contre 18,26 millions en 2019. Sur les neuf premiers mois de l'année, avant l'actuel confinement, la billetterie a accusé 62,7 % de baisse.

# Tristesse et colère des artistes

**L**es créateurs et créatrices de l'art vivant étaient devant leurs écrans lorsqu'ils entendirent Jean Castex effacer d'un trait de gomme tout leur travail. Quelques manifestations vont subsister mais l'année est bancal, angoissante pour les artistes émergents.

À Annecy, Cyril Teste et son collectif MxM étaient fin prêts pour créer ce qui promettait d'être une nouvelle avancée du geste filmique sur une scène de théâtre. Cette fois, avec *La mouette* de Tchekhov. Le public était attendu le 15 décembre, jour de la réouverture des salles de spectacles. Mais jeudi 10 décembre, le Premier ministre douchait tous les espoirs. Les artistes ne savent pour l'heure toujours pas s'il y a une chance que tout le travail d'une année, plus parfois, ne finisse pas aux oubliettes.

Les programmations étaient pourtant alléchantes, à l'exemple du Théâtre de la Colline à

Paris qui proposait de terminer l'année fort à propos avec *Littoral* de Wajdi Mouawad. Un spectacle créé en 1997 qu'animait une question d'actualité: de quoi avons-nous peur? Au Théâtre de la Ville-Les-Abbesses, on s'apprêtait à accueillir une nouvelle version de *Political Mother unplugged*. Le chorégraphe Hofesh Shechter avait adapté le spectacle en enregistrant la musique initialement interprétée sur scène par 24 musiciens, la mixant même pour une partition sur mesure, avec 16 danseurs sur le plateau.

## Des retrouvailles annulées

Consacrée du 3 au 7 février à Bach et Mozart, La Folle journée de Nantes, dont la billetterie ouvre traditionnellement en décembre, ne sait plus à quelle gamme se vouer, à l'égal de tant de lieux et manifestations qui font et refont sans cesse d'impossibles program-



mations. Et ce ne sont que quelques-unes des belles promesses de retrouvailles avec la scène et avec le public.

## Création à distance

Face à une année si démoralisante, les créateurs ont su faire des prouesses d'imagination. Le metteur en scène Roland Auzet a pris la mesure du premier confinement, et de la

menace d'être empêché de mettre une nouvelle fois en scène les acteurs du Théâtre Prospero à Montréal avec *The One Dollar Story*, un texte de Fabrice Melquiot. Pour entrer en création, alors que les artistes ne pouvaient pas se déplacer, il a choisi les outils technologiques et numériques et reconstruit la relation acteur/metteur en scène. Le réalisateur Gilles Cayatte documentera heureusement l'aventure, filmant jusqu'au 19 janvier les étapes de cette création et de l'impossible rencontre.

## Un triste mois du cirque

Chez les circassiens et circassiennes, dont l'inconditionnelle virtuosité corporelle impose un entraînement quotidien rigoureux, il faut singulièrement se motiver pour perpétuer son art. D'autant que le cirque en décembre, c'est presque une tradition. À Auch, il espérait se mêler au folk et au jazz, tandis que dans quatre lieux franciliens, le Centre culturel suisse voulait

## La colère gronde



L'incompréhension liée à l'annonce gouvernementale de maintenir les lieux de culture fermés au moins jusqu'à « la revoyure le 7 janvier » tandis que lieux de culte et de consommation sont grands ouverts ne provoque plus la seule résignation des professionnels de la culture. Désormais, la colère s'empare d'eux. Elle s'est manifestée dans plusieurs villes.

Des référés ont été déposés lundi 14 décembre auprès du Conseil d'État par quelque 400 directeurs de salles. Le même jour, syndicats et professionnels de l'Hexagone lançaient un appel à manifester mardi 15 décembre (notre photo) contre le prolongement de la fermeture des cinémas, théâtres et autres salles de spectacle. Cette mobilisation de grande ampleur s'inscrit dans le mouvement national « Culture en danger ».



Chez les circassiens et circassiennes, dont l'inconditionnelle virtuosité corporelle impose un entraînement quotidien rigoureux, il faut singulièrement se motiver pour perpétuer son art.

mettre en avant la jeune création circassienne, et qu'au Théâtre de la Cité internationale cinq acrobates invitaient le public à ressentir *La fin comme la promesse d'un recommencement*. L'espoir est à Marseille où la Biennale internationale des Arts du Cirque reste programmée du 21 janvier au 21 février 2021.

### La jeune création en danger

Seuls les quelques événements au long cours auront une chance d'être vus, comme le festival d'Automne à Paris qui s'organise pour étirer sa saison 2020 jusqu'à... l'été 2021. Ou encore le musée du Quai Branly, qui propose jusqu'au 25 juillet une plongée fascinante dans plus de trois millénaires d'histoire, d'échanges et de traditions artistiques, d'où émerge la merveilleuse civilisation olmèque.

Mais pour beaucoup, la rencontre avec le public, si fragile, ne se fera jamais. Or une jeune compagnie ne peut exister que si sa première création est programmée par un théâtre. Gommer ce moment fondateur réduit à néant les heures et les mois de préparation, de répétitions, de sacrifices, de perfectionnement. Sans l'assurance que la salle pourra le reporter.

Les théâtres ont eu beau s'organiser, se réorganiser pour reprogrammer ou annuler les spectacles, la non réouverture agit comme une fin de non-recevoir.

### Des captations en attendant

Pour éviter le néant, certains inviteront les caméras pour capter quelques œuvres. À l'instar du théâtre de la Ville, dont les spectacles seront filmés en direct pendant les fêtes de Noël, et visibles par le public internaute sur le site du théâtre. *Alice traverse le miroir* de Fabrice Melquiot, mis en scène par Emmanuel Demarcy-

## Une Europe confinée

La situation pour les actrices et les acteurs de la culture n'est pas plus satisfaisante dans les autres pays de l'Union Européenne.

Depuis le 24 novembre, le gouvernement suédois a décidé de limiter à 8 personnes le nombre de participants aux manifestations, spectacles de théâtre, concerts, événements sportifs, conférences... La loi ne concerne pas les fêtes privées, d'entreprise, les salles de sport, les piscines, les bibliothèques, les restaurants, les écoles, les transports en commun, les centres commerciaux et magasins, les espaces publics en plein air. Suite à cette décision, la chaîne de cinéma Filmstaden a décidé de fermer ses salons, et le musée en plein-air de Skansen a fermé pour la première fois depuis 129 ans.

Aux Pays-Bas, musée, théâtres et autre lieux culturels sont fermés jusqu'au 19 janvier au moins, comme l'ensemble des services jugés « non essentiels ».

En Angleterre, rayonnent 1 100 théâtres. Rien qu'à Londres, 15 millions de billets de théâtre ont été vendus en 2019.

Cette florissante économie est aujourd'hui mise à mal : en 2020, en raison de la pandémie, les salles de la capitale sont restées fermées quasiment toute l'année (excepté du 2 au 15 décembre). Et les rideaux se baissent à nouveau sur les théâtres, pubs et restaurants pour une période indéterminée. Les petits théâtres sont menacés de disparaître, et les conséquences sociales sont dramatiques : sur les 300 000 personnes qui travaillent dans les théâtres britanniques, 70 % ne sont pas salariées et n'ont donc pas toujours bénéficié de mesures de chômage partiel.

En Allemagne, reconfinée depuis le 15 décembre, les vidéos silencieuses de salles de théâtres vides et d'instruments d'orchestres sur des scènes désertées sont devenues virales depuis l'annonce du second confinement, alors que les programmations avaient repris dans le respect des règles d'hygiène. Sur les réseaux sociaux, le mot-clé #SangundKlanglos rallie la colère du monde de la culture. Les institutions culturelles avaient pourtant fait de la résistance, plaçant leur cause auprès du gouvernement à coup de rapports épidémiologiques indiquant qu'aucun cas positif au coronavirus n'a été prouvé dans un théâtre, un opéra, un cinéma ou un musée. Le gouvernement tente de rassurer, promet d'indemniser et d'éviter toutes fermetures définitives.

En Espagne, d'une région autonome à une autre, la situation des acteurs de la culture varie beaucoup. En Catalogne, les cinémas, théâtres ou salles de concerts peuvent ouvrir à 50 % de leurs capacités. À Madrid en revanche, tout est resté ouvert. En Andalousie, tout est possible mais les spectacles doivent se terminer à 21 heures. Au Sud, le Flamenco se porte très mal, les restaurants où il se produit subissent les restrictions liées à l'épidémie (couvre-feu, limitation des jauges, effondrement de la clientèle touristique) voire baissent le rideau.



© THEATREPOLA

Mota, sera visible par 500 écoles sur le territoire lors du direct du 18 décembre, il pourra ainsi toucher 30 000 enfants. Un autre direct du spectacle est prévu le 19 décembre dans le cadre d'une conven-

tion avec les hôpitaux pour les enfants malades. La compagnie de danse d'Hofesh Shechter, dont le spectacle *Political Mother Unplugged* se jouera également en direct. 🔥

Véronique Giraud

# Juliette Guépratte : « Le musée du XXI<sup>e</sup> siècle, un lieu de l'égalité des chances »

Implanté au cœur du bassin minier, Le Louvre-Lens est un musée de résistance. Juliette Guépratte, directrice de la stratégie, raconte le musée et l'exposition en cours, *Soleils noirs*, prolongée jusqu'au 25 janvier.

## Le Louvre Lens a émergé en 2012, quelle est sa caractéristique ?

Jacques Chirac voulait rapprocher les collections nationales des habitants. Deux musées nationaux ont répondu favorablement. Parmi les régions et les villes candidates, Metz a été choisie pour le Centre Pompidou et Lens pour Le Louvre.

Au cœur du bassin minier, avec une forte déprise industrielle, et la fermeture des mines, Lens, c'est 30 000 habitants, le foot avec le Racing, pas d'attractivité touristique, pas de musée. Les habitants ont voulu ce musée, 8 000 personnes ont signé des lettres d'amour, et lors de la visite des officiels, trois veuves de mineurs ont invité la délégation à prendre le café pour exprimer leur désir de ce musée-là où personne ne l'attendait.

Ce deuxième Louvre, c'est Le Louvre entièrement, mais autrement. Cet autrement est inspiré de son territoire d'ancrage, avec ses valeurs, ses exigences, ses enjeux. Le grand exemple c'est la Galerie du Temps, un espace d'exposition permanent où 250 œuvres, peintures, sculptures, objets d'art, antiquités du musée du Louvre dialoguent les unes avec les autres.

## Quelle est la démarche pour aller vers ce public local ?

Le Louvre Paris, c'est 80 % de visiteurs étrangers, Lens c'est l'inverse. 70 % viennent de la Région Hauts-de-France, 20 % de l'agglomération. Notre objectif premier c'est l'ancrage local. Le meilleur exemple, inspiré d'ici, c'est l'exposition temporaire *Soleils Noirs*, une grande épopée de la couleur noire, de l'antiquité égyptienne à Pierre Soulages. Ici, le noir

est la couleur de l'imaginaire, c'est la couleur du charbon, des gueules noires, elle marque encore le paysage. Cet imaginaire a nourri le travail des commissaires, Marie Lavandier, Luc Piralla et moi-même.

Pour chaque exposition, nous mettons en place des groupes d'habitants et de visiteurs avec lesquels on éprouve et on co-construit en amont. Testant le titre, l'affiche, vérifiant la compréhension des textes à poser dans les salles. Et la question du niveau d'implicite culturel, où on se place. Notre premier enjeu c'est de ne jamais mettre en difficulté le visiteur.

## En quoi la pandémie aide à réinventer le lien avec le public ?

Au premier confinement, nous avons développé un blog de médiateurs proposant plein d'activités à faire en famille, un blog des jardiniers avec notre parc de 30 hectares, des podcasts. Nous avons maintenu nos visites du musée par smartphone pour des patients confinés à l'hôpital, dans des Ehpad. Ou à travers des feuillets dans la presse locale.

Au deuxième confinement, nous avons réinventé beaucoup de choses, comme des ateliers et des visites guidées à distance, où le public peut demander par son ordinateur à être rapproché de telle œuvre, à participer à un atelier. Nous maintenons une relation humaine, nous y tenons farouchement.

Nous avons également fabriqué des petits sacs contenant du matériel pédagogique ou créatif à partir de 2 ans. 600 kits ont été distribués à des écoles, aux Restos du cœur, dans des quartiers prioritaires de la ville. Nous n'avons rien déprogrammé, ni



*Formée à l'école du Louvre, Juliette Guépratte a été responsable des publics au Louvre-Lens, elle est aujourd'hui chargée de l'art contemporain et directrice de la stratégie du musée auprès de Marie Lavandier, conservateur général et directrice. Elle est co-commissaire de l'exposition en cours, Soleils Noirs.*

La nuit des musées, ni le festival de danse *La beauté du geste* qui ont eu lieu en vidéo sur les réseaux sociaux.

## Comment voyez-vous ce musée du XXI<sup>e</sup> siècle ?

Le confinement a été une opportunité pour s'autoriser à explorer. Nous avons proposé des modalités très artisanales. J'ai fait des podcasts sur l'exposition *Soleils Noirs* avec mon téléphone dans ma cuisine, et le bruit du lave-vaisselle. Jamais nous n'aurions fait ça en temps normal. Pourtant le résultat est super, avec un ton plus intime. Nous avons donc l'espace numérique à investir. Nous entrons dans une phase de professionnalisation.

Le Louvre-Lens a été conçu comme une turbine, comme lieu de réparation, musée de résilience. Cette crise nous a permis d'éprouver comment ce positionnement résistait. Notre modèle touristique et économique, fondé sur un ancrage très régional, a permis d'avoir des fréquentations assez hautes entre juin et octobre.

Le musée du XXI<sup>e</sup> siècle comme utopie devrait être un lieu très démocratique, de l'égalité des chances, où tout le monde se retrouve. Un lieu citoyen, de conversation. ♠

Propos recueillis par Véronique Giraud

AERA MAX<sup>®</sup>  
PROFESSIONAL



Protégez ceux qui comptent le plus  
Vos élèves et le personnel de l'éducation !  
La qualité de l'air dans les écoles est primordiale.

Pour une protection complète et efficace contre les virus\*, ajoutez la  
purification de l'air aux routines d'hygiène.

Purificateurs d'air professionnels. Filtration HEPA/Charbon actif.

**Fellowes** | ENTREPRISE FAMILIALE  
Brands. | DEPUIS 1917

\*AeraMax Professional a été testé de manière indépendante et a montré qu'il élimine 99,9% du virus de la grippe aérogène dans les 20-35 minutes de fonctionnement.

casden



La banque coopérative  
de la Fonction publique

« COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ! »

*Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique*



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

[casden.fr](https://casden.fr)



Retrouvez-nous chez



CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : Insign 2020 • Merci à Isabelle, directrice de crèche, Ophélie, professeur des écoles, Gilles fonctionnaire civil de la Défense et Fatoumata, aide soignante, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

